



Jardin du château de Sauvan

(Mane, 04)

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DE LA PARCELLE DU PARTERRE

Juillet 2006

Vol. 1 : Texte et annexes

**Sous la direction de Cécile TRAVERS
avec la collaboration de Magali GONDAL**

FRANCESCO FLAVIGNY
Architecte en Chef des Monuments Historiques
3 allée des Chênes Verts - 30400 Villeneuve-lès-Avignon
Tél : 04.90.25.61.93 - Fax : 04.90.25.31.24

JARDIN DU CHATEAU DE SAUVAN (MANE, 04)

Étude archéologique de la parcelle du parterre

SOMMAIRE

Volume 1

I- CONTEXTE DE L'INTERVENTION	p. 3
A- Motifs et moyens	
1. Cadre administratif	
2. Contexte général	
B- Connaissance du site	p. 4
1. Histoire du domaine de Sauvan et de ses propriétaires successifs	
2. État des lieux et mise en perspective historique des structures architecturales et paysagères du parc de Sauvan	p. 8
a) <i>Le Batiment dit le chateau</i>	p. 9
b) <i>Le Menage</i>	
c) <i>Les ecuries et chasal</i>	
d) <i>Les terrasses et relargiers qui se trouvent devant et a l'entour des Batiments ainsi que le passage qui conduit a la fontaine qui se trouve entre les ecuries et le grand reservoir</i>	p. 10
e) <i>La plus Basse terrasse</i>	p. 11
f) <i>Le couin de terre</i>	p. 12
g) <i>Le pred dit de la teze</i>	
h) <i>La teze</i>	
i) <i>Le Bois complanté en fayar</i>	p. 13
j) <i>La terre ditte le parterre</i>	
k) <i>Le pred, puis une troisième terrasse</i>	p. 14
l) <i>le fruitier</i>	p. 15
m) <i>La terre complantée en partie en pruniers et poiriers</i>	p. 16
C- Objectifs et méthode de l'archéologie des jardins	p. 17
1. Objectifs	
2. Méthodologie	p.18
II- APPORT DE LA CAMPAGNE DE FOUILLE 2006	p.19
A- Formation géomorphologique du site	
B- Le site avant les aménagements du XVIII^e siècle	p. 20
1. Formation de paléosols	
2. Implantation d'une bastide et mise en culture	p. 22
3. Débordement du ruisseau de Belé	p. 23
C- Les aménagements du XVIII^e siècle	p. 25
1. Construction du mur du potager et nivellement de la parcelle	p. 26
2. Aménagement de tranchées de drainage	p. 27
3. Apport de bonne terre	

4. Aménagement de la surface de la parcelle	p. 28
a) Composition générale	
b) Traitement décoratif de la surface du parterre	p. 31
D- Abandon du jardin et conversion de la parcelle en surface agricole : XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles	p. 34
E- Entre 1825 et le début du XX^e siècle	
1. Pose d'une canalisation de terre cuite	
2. Création d'une troisième terrasse et revalorisation paysagère du parc	p. 35
F- Les interventions récentes	p. 36
III- SYNTHÈSE	p. 37
ANNEXES	p. 41
 Volume 2	
DESCRIPTION DES UNITÉS STRATIGRAPHIQUES	p. 1
TABLEAU HISTORIQUE	p. 23
ILLUSTRATIONS	p. 32

I- CONTEXTE DE L'INTERVENTION

A- Motifs et moyens

1. Cadre administratif

Adresse : Château de Sauvan, 04300 Mane

Propriétaire : Mr Allibert

Cadastre : parcelle ZC 43a

Coordonnées Lambert : $x = 875310$ $y = 1885927$

Numéro de site : 04 111 0065

Programme : 2003 25 « Histoire des techniques, de la protohistoire au 18^e et archéologie industrielle »

Responsable scientifique : Cécile Travers

Durée de l'intervention : du 3 juillet au 31 juillet 2006

Moyens techniques : une pelle mécanique à chenilles (Entreprise Rousset, Revest-des-Brousses, 04)

Personnel : une archéologue chargée d'étude (Cécile Travers), une archéologue assistante (Magali Gondal) et un pelleteur (Marc Ollivier)

2. Contexte général

Le château de Sauvan et son parc sont situés à 2 km au Sud du village de Mane (Alpes-de-Haute-Provence), au bord d'une terrasse naturelle, surplombant à l'Est et au Nord le bassin de la Laye. Le domaine est délimité à l'Ouest par la RN 100 reliant Avignon à Forcalquier, au Nord par le ruisseau de Belé, affluent rive droite de la Laye, à l'Est par une route secondaire reliant Mane au village de Dauphin, et au Sud par des terres cultivées (**ill. 1**).

L'ensemble architectural est attribué à l'architecte avignonnais Jean-Baptiste Franque, qui l'aurait dessiné pour les Forbin-Janson, seigneurs de Mane, en 1718. Un plan du domaine de Sauvan antérieur à 1704 et dessiné par l'architecte parisien Pierre-Alexis Delamair, montre un projet de jardin des plus ambitieux comportant une avenue monumentale se terminant en demi-lune, un jardin potager divisé en triangles, un grand parterre central avec broderies, bassins et jets d'eau, un bois parcouru d'allées en étoile se rejoignant autour de bassins et de pièces de gazon, et une cascade monumentale (**ill. 10**). Ce projet n'a sans doute jamais été réalisé. Une vingtaine d'années le sépare des travaux de construction réellement engagés à Sauvan. En revanche, il est probable que le dessin de Delamair ait en partie inspiré Jean-Baptiste Franque pour la conception de son propre projet. Certaines similitudes avec la configuration actuelle sont là pour en témoigner (**ill. 33**). Un arpentage datant de 1793 donne

un instantané de l'agencement des différentes parcelles à la fin du XVIII^e siècle. Il décrit un ensemble paysager composé d'un parterre, d'un bosquet, d'une tèse et d'un jardin fruitier.

Délaissée assez rapidement par les Forbin-Janson, transformée en domaine agricole dès le XVIII^e siècle, et rachetée au début du XIX^e siècle par l'abbé Henri-Anne Sollier, la propriété n'était qu'une vaste friche lorsque les propriétaires actuels en font l'acquisition en 1981. Après avoir restauré l'ensemble des structures architecturales et revalorisé les abords immédiats de la demeure, ceux-ci souhaitent étendre leur intervention au terrain situé en contrebas des terrasses, identifié comme étant l'emplacement potentiel de l'ancien parterre du XVIII^e siècle. Francesco Flavigny, A.C.M.H. en charge du dossier, est alors intervenu pour demander une étude plus approfondie du parc de Sauvan, incluant notamment des recherches archéologiques. Il s'agissait de vérifier l'authenticité historique de cet ensemble paysager, et tenter de comprendre quels aménagements avaient effectivement été réalisés au XVIII^e siècle, ceci afin de proposer le classement de la parcelle et argumenter une éventuelle réhabilitation.

L'intervention s'est déroulée du 3 au 31 juillet 2006, en présence d'une archéologue chargée d'études (Cécile Travers) et d'une archéologue assistante (Magali Gondal), avec l'aide de l'entreprise de travaux publics Rousset (Revest-des-Brousse, 04). Elle a eu lieu sur la parcelle ZC 43a, située à l'Est des terrasses du château, au sein d'un rectangle limité à l'Ouest par le mur de la troisième terrasse, au Sud par le mur de l'ancien potager, à l'Est par la route reliant Mane au village de Dauphin, et au Nord par une ligne fictive reliant l'angle N/E de la troisième terrasse à l'alignement de chênes situé au bord de la rupture de pente formée par le ravin de Belé (**ill. 2 et 3**).

En tout, 13 sondages de 2 m de large chacun ont été creusés, représentant environ 2,65 % de la surface totale étudiée. Le choix de leur implantation a tenu compte des documents connus sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain (**ill. 5**).

B- Connaissance du site

1. Histoire du domaine de Sauvan et de ses propriétaires successifs

(Voir tableau historique p. 64)

Melchion Forbin (1552/53-1627), seigneur de Janson, acquiert la seigneurie de Mane à la fin du XVI^e siècle.

Sauvan fait son apparition dans les archives environ un siècle plus tard, avec le nom de son petit-fils, **Melchior de Forbin-Janson** dit aussi « *Monsieur de Sauvan* ». Celui-ci achète apparemment le domaine au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. Reçu Chevalier de l'Ordre de Malte en 1633, Melchior est lieutenant du Roi à Antibes en 1673. Son frère Laurent, à qui il avait fait donation de tous ses biens en 1659, est alors lui-même gouverneur de la ville.

Les terres situées à Sauvan ont vraisemblablement été mises en valeur et rassemblées autour d'une bastide à la fin du Moyen-Age. Siège d'une résidence et centre d'une exploitation agricole, cette bastide est mentionnée dans un extrait des livres cadastraux antérieurs à 1720 conservés à la mairie de Mane. Ses limites correspondent déjà aux confronts mentionnés dans l'arpentage de la fin du XVIII^e siècle : à l'Est le « *chemin de Manosque* » (la route reliant actuellement le village de Mane à celui de Dauphin), au Sud le pré des héritiers d'un certain « *Gaspard Peire* » et le tènement de la Mézicourt, à l'Ouest une garrigue nommée l'« *eissive du plan daiguioux* », et au Nord « *le grand chemin* » (la N 100 actuelle). À cette époque, le bâtiment résidentiel faisait environ 312 m² de superficie et se trouvait au coeur d'un domaine agricole comptant environ 14,5 hectares de terres labourables et 5,5 hectares de prés. La remise située actuellement dans l'angle S/E de la terrasse du château, comportant des ouvertures datables du XVI^e siècle, est probablement un reliquat de ce premier édifice. Le document mentionne également l'existence d'un jardin faisant environ 576 m², d'un réservoir de 208 m², et d'une aire¹ de 784 m², qu'il ne nous est pas permis de localiser dans l'état actuel de nos connaissances.

Melchior de Forbin-Janson meurt sans postérité à Mane en 1691. Son frère Laurent, propriétaire de Sauvan depuis 1659, meurt à son tour en 1692. Il semble que Sauvan passe alors aux mains de l'un de ses fils, **Michel-François de Forbin-Janson** (1670-1731), bientôt lui aussi reçu Chevalier de l'Ordre de Malte, futur Commandeur, et Brigadier des armées du Roi. L'héritier principal, **Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson** (1663-1728), a d'abord été sous-lieutenant dans la Première Compagnie des Mousquetaires du Roi, puis s'est hissé au grade de Maréchal de Camp des armées du Roi. Il se marie en 1696 à l'âge de 33 ans, à Versailles, en présence de Louis XIV, et quitte alors la Provence pour s'établir à Paris.

Un plan, dessiné par Pierre-Alexis Delamair (1675-1745) avant 1704, montre le château de Sauvan entouré de superbes jardins (**ill. 7**). Ce document révèle que les Forbin-Janson projetaient de transformer l'ancienne bastide en demeure de plaisance luxueuse, s'adressant pour cela à un très jeune architecte, l'un des plus prometteurs de son époque, auteur entre autre de l'hôtel de Soubise à Paris.

Les projets ambitieux des Forbin-Janson ont finalement été ajournés. En effet, plusieurs lettres retrouvées dans la correspondance de l'architecte Jean-Baptiste Franque² révèlent que l'histoire du château de Sauvan commence seulement au cours de l'année 1719, sans que l'on sache vraiment qui des deux frères commandite les travaux. Michel-François de Forbin-Janson était légalement propriétaire du fonds jusqu'en 1715, date à laquelle il abandonne ses droits sur l'héritage de ses parents à son frère aîné Joseph-Palamèdes, moyennant un capital de 10 000 livres et une pension de 8 000 livres, que celui-ci devra lui verser annuellement. Ce dernier étant à Paris à l'époque du démarrage des travaux, c'est Michel-François, habitant alors le vieux château de Mane, qui contacte Jean-Baptiste Franque pour la réalisation de leur projet. C'est aussi lui qui se charge de superviser le chantier, dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée à un certain Guillaume Rollin. Dans une lettre datée du 25 novembre 1719, celui-ci annonce à Jean-Baptiste Franque que les fondations, tracées sur le terrain par Michel-François de Forbin-Janson, moyennant quelques défauts à rectifier, sont en cours de réalisation. Grâce au travail de douze

¹ Surface unie et dure où l'on battait les grains, et qui pouvait être à ciel ouvert ou couverte.

tailleurs de pierre « *bons et mauvais* », et de deux « *poseurs* », le socle du bâtiment est déjà presque achevé au début du mois de mai 1720.

Amorcé au XVIII^e siècle, le mouvement de construction des maisons de plaisance provençales se poursuit jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Les châteaux médiévaux perchés au sommet des villages ne répondent plus aux besoins de représentation, ni aux critères de confort et de salubrité des élites provençales. Ces nouvelles demeures, situées à l'écart des villes ou des villages, mais néanmoins raffinées et luxueuses, étaient surtout utilisées l'été en tant que résidence secondaire. On pouvait s'y retirer avec sa famille et ses amis pour organiser des fêtes, jouir de la fraîcheur de la campagne ou se mettre à l'abri des épidémies qui régnaient en ville.

La nouvelle demeure des Forbin-Janson est apparemment habitable vers le mois de novembre 1720. En effet, à cette date, Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson, de retour en Provence, fait rédiger l'un de ses nombreux codicilles testamentaires dans « *le château neuf de Mane* », logiquement assimilable au château de Sauvan. Le programme de construction n'a visiblement pas été achevé. En effet, la décoration sculptée des façades est incomplète et le bâtiment des écuries situé au N/O du château n'est probablement qu'un embryon du projet initial. La peste de 1720 a dû marquer un coup d'arrêt dans le déroulement des travaux. Arrivée dans le port de Marseille à la fin du mois de mai 1720, l'épidémie sévit pendant presque un an en Provence et en Languedoc et a décimé quasiment la moitié de la population, artisans compris, entraînant une pénurie de main-d'oeuvre et une inflation des coûts.

L'édifice dessiné par Jean-Baptiste Franque est un bâtiment à l'allure très classique, dont l'inspiration venant tout droit d'Ile-de-France, a certainement été en partie orientée par le projet de Delamair. Le goût des Forbin-Janson en matière d'architecture était sans doute très influencé par leurs fréquents séjours à Paris et leurs rapports privilégiés avec la cour. Il est probable qu'ils aient montré le dessin de Delamair à l'architecte avignonnais, afin que son projet ne s'éloigne pas trop de leur ambition initiale.

Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson quitte la Provence en décembre 1721 afin d'exercer sa nouvelle charge de gouverneur d'Antibes et de Grasse. Dans son testament de 1720 il lèguait à son frère, Michel-François de Forbin-Janson, l'usufruit de tous ses biens « *présents et avenir*s » afin qu'il en jouisse jusqu'à sa mort. Nous supposons que ce dernier a alors intégré le château de Sauvan pour en faire sa résidence principale.

Le 15 septembre 1724, Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson se trouve de nouveau à Mane pour rédiger un ultime testament. L'acte est rédigé et signé au château de Sauvan, appelé pour l'occasion « *le petit château de Trianon* », en référence au grand Trianon de Versailles³. Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson prévoit alors un legs de 500 livres en faveur de son jardinier. Cette mention ne figurait pas dans ses précédents codicilles. Elle est peut-être la preuve, indirecte, de l'aménagement d'un jardin à Sauvan. Le jardinier en question avait apparemment donné pleine satisfaction à son « client ».

² Jean-Baptiste Franque (1678-1738) est le plus célèbre architecte de la dynastie Franque d'Avignon, ayant œuvré dans toute la Provence et le Comtat-Venaissin au début du XVIII^e siècle.

³ Au XVIII^e siècle, il était courant de nommer « trianon » une demeure ou une folie s'inspirant plus ou moins librement du Grand Trianon de Versailles.

En 1725, **Michel de Forbin-Janson** (1700-v.1777), fils de Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson, se marie et rentre en possession de son héritage, entraînant l'arrêt net de l'usufruit dont bénéficiait Michel-François de Forbin-Janson sur les biens de son frère. Seule la jouissance du château de Sauvan lui est expressément conservée : « ... *la maison de Sauvan et les domaines et dépendances demeureront réservées audit seigneur commandeur de Janson pour en jouir par lui sa vie durant...* ». En définitive, tout semble indiquer que le projet Sauvan a été réalisé pour et par Michel-François de Forbin-Janson, de connivence avec son frère, Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson, lequel a probablement financé l'opération.

Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson décède en 1728. Son fils Michel, résidant à Paris, arrente des terres dont il vient d'hériter par acte du 19 avril 1728, rédigé au château de Sauvan. La même année, il est nommé gouverneur de la place forte d'Antibes et s'élève encore dans la hiérarchie militaire en prenant le grade de Brigadier du Roi en 1734. Veuf en 1740, il décède autour de 1777, sans que l'on sache vraiment ce qu'il est devenu entre temps.

Michel-François de Forbin-Janson décède à Paris en 1731. Le château de Sauvan, hormis peut-être sur de courtes périodes, est alors probablement délaissé par les Forbin-Janson. **Joseph de Forbin-Janson** (1726-v.1806), fils de Michel de Forbin-Janson, établit sa résidence à Villelaure (84), autre fief familial où il fait édifier le château Verdier entre 1770 et 1775.

Pendant la tourmente révolutionnaire, les propriétés des Forbin-Janson sont mises aux enchères comme Biens Nationaux. Le fils de Joseph, **Michel-Palamèdes de Forbin-Janson** (1746-1832), anticipant peut-être les événements à venir, quitte la France pour la Suisse au début du mois de juin 1789, accompagné de deux de ses domestiques. En 1790, son épouse Cornélie-Henriette de Galléan, fait de même et part pour la ville de Trêves, située dans le Palatinat⁴, accompagnée de ses trois enfants et peut-être aussi de son beau-père, Joseph de Forbin-Janson, alors âgé de 64 ans. Un peu plus tard, le château de Sauvan est mis en vente et acheté par les frères Magnan du village de Mane le 21 avril 1794. Dès l'été 1794, Cornélie-Henriette de Forbin-Janson, de retour en France, engage une série de démarches auprès des autorités révolutionnaires pour que lui soient restitués les biens familiaux saisis à tort, arguant qu'étant de nationalité palatine et ne résidant pas en France au moment des événements, son mari et elle n'étaient nullement concernés par la nouvelle législation. Elle obtient gain de cause par délibération du comité de législation de la convention nationale le 7 mars 1795. Le château de Sauvan revient entre les mains des Forbin-Janson le 7 août 1796.

En 1805, **Charles-Théodore de Forbin-Janson** (1783-1849), fils de Michel-Palamèdes se marie et hérite du domaine de Sauvan par donation de son grand-père, Joseph de Forbin-Janson. À la mort de ce dernier, en 1806, Michel-Palamèdes décide de vendre le vieux château de Mane. Il réside alors à Paris. À son retour en Provence, en 1808, lui et sa femme élisent domicile dans le château Verdier de Villelaure.

⁴ Territoire germanique dépendant de la maison féodale de Bavière situé sur la rive gauche du Rhin, au Nord de l'Alsace.

En 1810, Charles-Théodore vend à son tour le domaine de Sauvan. L'acquéreur est l'abbé **Henri-Anne Sollier** (1761-1838), alors âgé de 49 ans. Il semble que, selon la coutume, ce dernier ait fait donation du domaine à son frère Gaspard Sollier, car celui-ci figure comme propriétaire sur l'état de section du cadastre de 1825.

À la mort de Henri-Anne Sollier, en 1838, le château de Sauvan revient à son neveu, Victor-Marius Sollier, fils de Gaspard Sollier.

D'héritage en héritage, le domaine est finalement vendu en 1981 au propriétaire actuel, Mr Allibert, qui s'attache depuis à le remettre en valeur dans le goût du XVIII^e siècle. Le château est maintenant ouvert à la visite. Ses façades, sa toiture et sa cage d'escalier sont classées au titre des Monuments Historiques depuis 1957. Le parc, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2003, est en attente de classement.

2. État des lieux et mise en perspective historique des structures architecturales et paysagères du parc de Sauvan

On accède actuellement au château en empruntant une allée rectiligne qui part de la RN 100, et aboutit au portail monumental ouvrant sur la cour d'honneur du château. Cette allée de création récente est doublée d'un accès secondaire longeant les terrains agricoles situés en limite Nord du parc. L'authenticité historique de ce chemin d'accès n'est pas attestée.

Le plan cadastral napoléonien, très imprécis, ne donne aucune information quant à la manière dont on accédait au château au XIX^e siècle (**ill. 12**). Un document rédigé vers 1768, relatif à des travaux de voirie effectués sur la route de Forcalquier, mentionne en revanche un chemin qui permettait d'accéder au château depuis cette route, ainsi que plusieurs allées plantées d'ormes⁵. Cette disposition pourrait correspondre à celle qui est figurée sur une carte du XVIII^e siècle, retrouvée dans une collection particulière et visiblement dessinée à l'occasion de ces travaux de voirie (**ill. 11**). Réalisée sans réel souci d'échelle, cette carte doit être utilisée avec prudence. Il ne s'agit pas d'un cadastre. Apparemment ses concepteurs visaient à situer géographiquement les différents domaines les uns par rapport aux autres, en faisant figurer les éléments significatifs de leur emprise territoriale, afin que les arpenteurs employés pour les travaux puissent se repérer sur le terrain. Outre les imprécisions d'échelle, un certain nombre de détails ont été volontairement omis. En ce qui concerne le domaine de Sauvan, cette carte montre un court alignement d'arbres partant de la route et rejoignant le château dans l'axe de sa façade principale, elle-même longée par un double alignement d'arbres. Les limites actuelles de la cour d'honneur précédant le château, de même que son aménagement paysager sont de création récente, et font suite au démontage d'une clôture fonctionnelle, probablement mise en place au XIX^e siècle, et que l'on peut observer sur certaines photos anciennes (**ill. 38**).

⁵ (...) Depuis le chemin qui conduit au château de Sauvan jusques au dernier ormeau des allées dud chateau (A.D.A.H.P. C 86, pièce 2 : Réparations foncières à faire au chemin allant de forcalquier aux Granons passant par Mane).

Un arpentage réalisé en 1793, lors de l'estimation de la propriété préalablement à sa mise en vente comme Bien National (Cf. Annexe n° 1), livre un instantané de l'état du parc de Sauvan à la fin du XVIII^e siècle et donne un aperçu certainement assez fidèle de la composition d'origine. Ce document va nous servir de fil conducteur pour la description des structures architecturales et paysagères encore visibles de nos jours (**ill. 34**).

a) *Le Batiment dit le chateau*

Le château, de plan rectangulaire et de style classique, rappelle les grandes demeures de plaisance construites autour de Paris à la même époque. Il a été dessiné par l'architecte avignonnais Jean-Baptiste Franque, qui en a confié le chantier à l'entrepreneur Guillaume Rollin. Les travaux ont duré à peu près un an, de 1719 à 1720. Le programme de construction a visiblement été interrompu car le décor sculpté des façades n'a jamais été achevé. À l'intérieur, une partie de la décoration témoigne d'une campagne de rénovation datant du XIX^e siècle.

b) *Le Menage*

Ce bâtiment, situé à quelques dizaines de mètres au S/E du château, et comportant des ouvertures datables stylistiquement du XVI^e siècle, serait le bâtiment de la bastide qui préexistait à l'implantation du château. Cette bastide médiévale, à la fois demeure seigneuriale et centre d'exploitation agricole, a vraisemblablement été acquise au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, par l'oncle paternel des deux commanditaires du château de Sauvan, Melchior de Forbin-Janson, dit aussi « *Monsieur de Sauvan* ».

Dénommé « le Ménage⁶ » à la fin du XVIII^e siècle, il est possible que ce bâtiment abritait alors les fermiers chargés de l'exploitation des terres agricoles entourant le château. Il figure comme bâtiment ruiné dans l'état de section de 1825 (Cf. Annexe n° 2, parcelle n° 1255) et sert actuellement de remise.

c) *Les ecuries et chasal*

Le château est précédé au N/O de plusieurs bâtiments d'exploitation datant des XIX^e et XX^e siècles, réaménagés en gîtes par les propriétaires actuels. Ces bâtiments n'existaient pas au XVIII^e siècle. En revanche les deux bâtiments situés dans le prolongement l'un de l'autre et bordant le bassin rectangulaire, sont plus anciens. Ils sont mentionnés dans l'arpentage de 1793 et figurent sur le cadastre de 1813. De toute évidence, leur construction s'est faite en deux temps. La partie située près du château, de plan carré, et en accord avec l'édifice d'un point de vue stylistique, appartient vraisemblablement au projet d'origine. Elle est indiquée comme « *chasal* »⁷ en 1793. La partie s'étirant vers le Nord, désignée comme « *écuries* » en 1793, moins sophistiquée, résulte apparemment d'une seconde campagne de travaux. Il est tentant d'interpréter le pavillon carré comme

⁶ Selon nous, ce terme fait référence au « ménager » ou « mesnager » de l'Ancien Régime, assimilable à une sorte de fermier, simple laboureur ou petit propriétaire terrien, à mi-chemin entre le monde paysan et la bourgeoisie (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).

étant le projet d'écuries initial, avorté en 1720, et la partie allongée comme un « sauvetage » architectural, réalisé ultérieurement.

Par la suite, la propriété ayant été convertie en domaine agricole, la fonction de ces bâtiments a évolué : en 1825, le pavillon carré était ruiné (parcelle n° 1253), et le bâtiment allongé portait l'affectation très imprécise de « *bâtiment rural* » (parcelle n° 1252). Ils ont été restaurés et servent actuellement de structures d'accueil.

d) *Les terrasses et relargiers⁸ qui se trouvent devant et à l'entour des Batiments ainsi que le passage qui conduit à la fontaine qui se trouve entre les ecuries et le grand reservoir*

Le château étant implanté sur le rebord d'un plateau, le site présentait à l'origine une forte déclivité. Cette position offrait de multiples avantages, mais nécessitait des aménagements adaptés. Jean-Baptiste Franque a opté pour une série de terrasses de manière à rendre le terrain praticable et conforme aux exigences esthétiques de son époque.

La terrasse supérieure, sur laquelle est implanté le château, est agrémentée d'une pièce d'eau rectangulaire, qui est le « *grand réservoir* » cité en 1793, dans lequel se mire la façade Nord de l'édifice. Ses margelles ont été restaurées et rehaussées, il y a peu, mais son existence remonte sans doute au projet initial. La fontaine citée en 1793 existe toujours à l'extrémité Nord de ce bassin. Elle était alimentée par une canalisation mentionnée comme limite parcellaire dans l'arpentage de 1793⁹. Celle-ci acheminait l'eau depuis une source située au domaine du Petit Sauvan¹⁰ et alimentait probablement toutes les structures hydrauliques du parc. Son tracé est encore bien visible le long du chemin d'accès secondaire, des communs et de la terrasse du château. Elle est constituée de pierres monolithiques creusées en canal posées sur un soubassement maçonné. Quelques dalles plates retrouvées en place le long des communs, nous permettent de dire que cette canalisation était à l'origine couverte. Après avoir alimenté la fontaine de la terrasse du château, elle devient souterraine et passe à l'intérieur d'un espace voûté situé sous l'escalier permettant d'accéder de la terrasse du château aux terrains situés au Nord. Cet espace a pu abriter un lavoir. Ensuite elle redevient aérienne, et bifurque vers le Sud pour continuer sa course au niveau de la deuxième terrasse.

Un escalier situé dans l'angle N/E de cette première terrasse, commandé par une grille, permet d'accéder aux terrains riverains, et notamment à la *tèze*, dont il sera question plus loin. L'existence de cet escalier n'est pas attestée au XVIII^e siècle. Il a récemment fait l'objet d'une campagne de restauration.

⁷ En Provence, au XVIII^e siècle, ce terme désigne un bâtiment sommaire servant de remise, d'écurie ; par extension, maison ruinée (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).

⁸ Nous n'avons pas trouvé de définition pour ce mot dont l'emploi est *a priori* très local. Au vu du contexte, il désigne probablement les espaces vides qui entouraient la demeure et servaient à la circulation.

⁹ (...) *Nous aurions de suite fait arpenté la terre qui est celle qui confronte du levant le petit reservoir du midy la conduite des eaux du dit domaine du couchant le chemin de l'incel et du septantrion la teze*

¹⁰ Ce domaine appartenait également aux Forbin-Janson.

Les platanes bordant le bassin, ainsi que le garde-corps de la terrasse, datent *a priori* du XIX^e siècle, mais peuvent avoir perpétué une composition du XVIII^e siècle (**ill. 14**). À ce propos, la carte réalisée lors des travaux de voirie de la route de Forcalquier vers 1768, montre un double alignement d'arbres bordant cette terrasse sur chacun de ses côtés et donne peut-être une image assez fidèle de la composition d'origine (**ill. 11**). Le texte évoque la présence d'allées d'ormes dans l'entourage du château¹¹.

Dans l'angle S/E, une rampe empierrée permet d'accéder directement au potager-verger et à la parcelle dite « le parterre » par un cheminement latéral. Cet aménagement n'est pas daté, en revanche le mur Sud des deux terrasses inférieures, datant du XIX^e siècle, lui est probablement postérieur. La présence d'un alignement de pierres affleurant le sol actuel témoigne de l'ancien tracé du garde-corps de cette rampe. Celui-ci a sans doute été arasé au moment de la construction du mur Sud des deuxième et troisième terrasses.

e) *La plus Basse terrasse*

Dans la disposition actuelle, cet aménagement correspond à la seconde terrasse (**ill. 31**). On y accède depuis la terrasse du château, par un escalier droit à double rampe placé dans l'axe de l'édifice. Sous cet escalier, se trouve une niche abritant une fontaine et un petit bassin qui ne sont pas attestés au XVIII^e siècle. Au pied du mur de soutènement de la première terrasse, subsiste un béal à ciel ouvert composé de pierres de taille monolithiques creusées en canal reposant sur un soubassement maçonné. La présence de petites ouvertures disposées à intervalles réguliers le long de sa paroi aval, et équipées de fentes verticales pour y loger des martelières, indique que ce béal était utilisé pour l'irrigation (**ill. 8**). Il constituait le prolongement de la conduite venant du Petit Sauvan, alimentant également la fontaine et le bassin de la terrasse du château. Le plan de Delamair montre un aménagement similaire au pied du mur de soutènement de la terrasse du château (**ill. 7**).

Le mur Nord de cette terrasse est percé d'une petite porte qui permet d'accéder au réservoir hexagonal de forme oblongue, mentionné dans l'arpentage de 1793 sous l'appellation *petit réservoir*. Il est actuellement vide, mais son emplacement ainsi que les traces d'un canal d'évacuation se dirigeant vers les terrains situés en aval, laisse supposer qu'il s'agissait d'une réserve d'eau pour l'irrigation. Ce bassin était déjà inopérant en 1813. À son emplacement, le cadastre figure une parcelle désignée comme terrain vague dans l'état de section de 1825¹² (**ill. 12**).

À l'extrémité Sud de cette seconde terrasse se trouve un groupe de buis, dont la plantation, d'après nous, ne remonte pas au-delà du XIX^e siècle.

Après s'être intéressés au château et à ses abords immédiats, les arpenteurs de 1793 se sont orientés vers les terres agricoles situées à proximité. Nous limiterons cet exposé aux parcelles qui se trouvent au Nord et à l'Est du château, étant celles qui ont accueilli les aménagements paysagers du début du XVIII^e siècle.

¹¹ (...) *Depuis le chemin qui conduit au château de sauvan jusques au dernier ormeau des allées dud château* (A.D.A.H.P. C 86- pièce 2)

¹² Annexe 2, parcelle n°1247

f) *Le couin de terre*

Cette petite parcelle de terre labourable n'est déjà plus individualisée sur le cadastre de 1813. Elle se trouvait à l'angle N/O de la parcelle n° 1245 du plan cadastral napoléonien, le long de la route menant à Forcalquier.

g) *Le pred dit de la teze*

Ce pré, réduit à la parcelle n° 1246 en 1813, se prolongeait à l'origine en direction de la route, jusqu'à la parcelle dite « *du coin de terre* ». En revanche, sa limite orientale, représentée par la tèse, n'a pas été modifiée.

h) *La teze*

Cet aménagement, destiné à piéger les oiseaux pour les chasser, était une constante des jardins provençaux du XVIII^e siècle. Pour ne pas alerter la méfiance des oiseaux, il se trouvait en général à l'écart du parc, au milieu des terres agricoles. À Sauvan, tout indiquait que la tèse mentionnée dans l'arpentage de 1793 avait disparu. Or, après un examen plus détaillé des lieux, il s'est avéré qu'elle existe toujours, et dans un état de conservation exceptionnel, au sein de la parcelle agricole située au Nord du domaine, entre le chemin d'accès secondaire et le ravin de Belé (parcelle n° 1245). À première vue, il s'agit d'une haie épaisse traversant la parcelle d'Ouest en Est. En risquant un oeil à l'intérieur des broussailles, on découvre un canal creusé dans le sol, bordé de dalles calcaires, encadré d'arbustes à baies (églantier, cerisier à grappes, aubépine, prunellier, alisier blanc, cornouiller...) et d'arbres de haie plus communs (chêne pubescent, orme à feuille de charme, érable champêtre, noyer,...). Il est difficile de dater ce type de structure paysagère. Les arbres que nous voyons aujourd'hui ne sont pas ceux qui ont été plantés au début du XVIII^e siècle. En revanche, il peut s'agir de semis ou de rejets spontanés issus des pieds-mères initiaux, que les agriculteurs successifs ont entretenu et maintenu dans leur tracé d'origine au fil des générations. Ces arbustes, produisant des baies dont les oiseaux sont très friands, servaient d'appât pour attirer les volatiles à l'intérieur de la tèse. L'eau fraîche du canal offrait aux oiseaux la possibilité de s'abreuver, et participait pleinement à cette entreprise de séduction. En tendant des filets à chaque extrémité de la tèse, il était alors facile de piéger une quantité importante d'oiseaux en déployant un minimum de moyens.

N'étant pas une limite cadastrale, cette tèse ne figure ni sur le cadastre actuel, ni sur le cadastre napoléonien de 1813. Seule la photographie aérienne prise par l'I.G.N. en 1996 nous permet de la localiser plus précisément : il s'agit de la haie traversant la parcelle agricole située au Nord du château, partant de la N100 et aboutissant à proximité du bassin hexagonal (**ill. 6**). Selon toute logique, ces deux éléments étaient reliés l'un à l'autre. En effet, l'eau s'écoulant à l'intérieur de la tèse servait probablement à alimenter le bassin hexagonal via un système qui reste à découvrir. Après quoi l'eau s'accumulait dans le bassin et pouvait ensuite servir à l'arrosage du jardin.

i) *Le Bois complanté en fayar*

Ce bois, appelé aussi « *le Bosquet du domaine complanté en hormeau et fayars* »¹³ dans l'arpentage de 1793, n'est pas individualisé sur le cadastre napoléonien. Le document de 1793 nous apprend qu'il était bordé au Nord et à l'Est par le ravin de Belé, au Sud par le *parterre* et à l'Ouest par « *le pré dit de la tèse* ». Il se situait donc sans équivoque à l'emplacement du pré qui descend actuellement en pente douce vers le ravin de Belé, jouxtant le terrain où a eu lieu la fouille.

Le bois était un élément incontournable dans un jardin du XVIII^e siècle. Dézallier d'Argenville¹⁴ n'hésite pas à affirmer que « *l'essentiel d'un jardin ce sont les bois, et qu'une maison de campagne qui en est dénuée, manque dans une de ses principales parties* ». Son rôle était double : amener de la variété et du relief dans un jardin constitué à l'époque en grande majorité de végétation rase, et offrir des espaces ombragés pour la promenade. Mais il ne devait pas masquer la vue : « (les bois) *servent infiniment à faire valoir les pièces plates, telles que sont les parterres et les boulingrins. On leur doit destiner des places, où ils ne cachent point la beauté de la vûe* ». C'est pourquoi il n'était jamais placé devant la demeure, mais sur le côté, comme c'est le cas à Sauvan, et comme c'est aussi le cas dans le projet de Delamair (**ill. 7**).

En ce qui concerne le Bois de Sauvan, l'influence de Delamair sur le projet de Jean-Baptiste Franque a dû s'arrêter là. L'espace disponible et la déclivité naturelle du terrain ne se prêtaient pas à une réalisation aussi sophistiquée que celle de Delamair, formée d'un jeu complexe d'allées en étoile se rejoignant autour d'un grand bassin à jet d'eau. Le « bosquet » mentionné en 1793 était sans doute beaucoup plus modeste. Ce pouvait être un bois de haute futaie traversé de quelques allées pour la promenade, ou bien une structure plus aérée et régulière, telle qu'un quinconce formé de plusieurs rangs d'arbres de haute futaie. Les espèces choisies par les concepteurs de Sauvan, l'orme et le hêtre, sont particulièrement indiquées pour ce type d'aménagement car ils développent des troncs très droits, et poussent plus vite que le chêne.

Le cadastre de 1813 n'apporte aucune information quant à la destinée de ce bois au XIX^e siècle. La parcelle sur laquelle il était implanté n'est pas individualisée et ne porte pas de numéro d'affectation. En revanche, le plan figure un trait double en pointillé qui la traverse en diagonale et qui pourrait bien être un reliquat du système d'allées quadrillant le bosquet du XVIII^e siècle (**ill. 12**).

j) *La terre ditte le parterre*

D'après les limites indiquées dans l'arpentage de 1793, cette terre correspond à la partie S/E de la parcelle n° 43 a du cadastre actuel (**ill. 2**). Elle était limitée au Nord par le bosquet et le ravin de Belé, à l'Est par la route secondaire reliant Mane au village de Dauphin, au Sud par l'ancien potager-verger et à l'Ouest par les terrasses

¹³ Autre nom du hêtre.

¹⁴ DÉZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La Théorie et la pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propriété, avec les pratiques de géométrie nécessaires pour tracer sur le terrain toutes sortes de figures, et un Traité d'hydraulique convenable aux jardins*, 1747 (réédition complétée de celle de 1709), réédité par Actes Sud / ENSP, 2003

du château. Son nom, sa forme, mais aussi sa position par rapport au château, la désignent comme l'emplacement privilégié de l'ancien parterre.

Un parterre, selon la définition de Marie-Hélène BÉNETIÈRE¹⁵, était une « *surface ou ensemble de pièces découvertes à motifs ornementaux constitués par des végétaux, et, souvent, des éléments minéraux* ». Au XVIII^e siècle, ce type d'aménagement pouvait se décliner en plusieurs formules : le parterre de broderie, le parterre de gazon, le parterre de compartiments, et le parterre de pièces coupées. Dans tous les cas, Dézallier d'Argenville conseille de placer les parterres à proximité du bâtiment, et d'en faire des lieux « *plats, unis et dégagés* ». Les dispositions les plus courantes étaient : un parterre en deux parties identiques séparées par une allée centrale, un parterre unique avec des allées sur les côtés, ou un parterre en quatre parties séparées par des allées en diagonale formant une croix de Saint-André. D'autres formules plus complexes étaient également envisageables.

La carte datant des travaux de voirie effectués vers 1768 figure à l'arrière du château, exactement à l'emplacement de la parcelle concernée par notre intervention, un jardin régulier composé de deux parterres rectangulaires cernés par des alignements d'arbres. L'allée qui sépare ces deux parterres dans l'axe du château se prolonge vers l'Est jusqu'à la rivière de la Laye (**ill. 11**). Bien que très schématique, cette représentation atteste de la réalité d'un jardin régulier dans le parc du château de Sauvan au XVIII^e siècle. Les chênes pluricentennaires situés actuellement au sein de la parcelle et au bord de la rupture de pente longeant le ravin de Belé résultent apparemment d'une même campagne de plantation. Ils pourraient être un reliquat des alignements d'arbres figurés sur cette carte.

L'existence de ce jardin fut courte, puisqu'en 1793, il était déjà converti en terre labourable. L'exploitation agricole de la parcelle s'est poursuivie jusqu'à ses dernières années. Le terrain est actuellement occupé par une prairie naturelle (**ill. 3**).

k) *Le pred*, puis une troisième terrasse

Les documents historiques, que ce soit la carte réalisée à l'occasion des travaux de réfection de la route d'Apt à Forcalquier autour de 1768 (**ill. 11**), l'arpentage de 1793 (**ill. 34**) ou le cadastre napoléonien de 1813 (**ill. 12**), ne signalent pas de troisième terrasse. Aussi pouvons-nous nous interroger sur l'authenticité historique de celle que nous voyons aujourd'hui. Les propriétaires affirment avoir reconstruit son mur de soutènement sur des fondations existantes, ce qui atteste de son ancienneté relative : XIX^e siècle, voire début du XX^e siècle.

À l'emplacement de cette terrasse, le document de 1793 décrit un pré qui confronte au Nord « *le petit réservoir* », à l'Est « *la terre dite le parterre* », au Sud « *le fruitier* », et à l'Ouest « *la basse terrasse* ». Les limites et la superficie de ce pré correspondent à celles de la parcelle n° 1248 du plan cadastral napoléonien. Celle-ci est effectivement affectée en pré dans la matrice cadastrale de 1825. La création de cette parcelle, en décalage avec les axes de composition du XVIII^e siècle, ne semble pas relever du projet initial (**ill. 12**).

Selon toute logique, ce pré est venu empiéter sur l'espace dévolu à l'ancien parterre. D'après le plan cadastral de 1813, sa création a également entraîné la destruction partielle du mur de soutènement de la deuxième terrasse. Ainsi, celui que nous voyons aujourd'hui ne remonterait pas au-delà du XIX^e siècle. Le même constat s'impose pour les structures de la troisième terrasse : ses murs latéraux, son mur de soutènement, le petit escalier droit communiquant avec la deuxième terrasse et le petit bassin circulaire (**ill. 9**) seraient des constructions tardives. Le portail en pierres de taille situé à l'extrémité S/E de cette terrasse présente des maladresses d'assemblage qui témoignent d'un remontage récent.

En définitive, il semble qu'à une date située entre 1825 et le début du XX^e siècle, l'un des propriétaires de Sauvan ait engagé des travaux pour revaloriser le parc de Sauvan : rétablissement de la deuxième terrasse, aménagement d'une troisième terrasse agrémentée d'un petit bassin circulaire, plantation de végétaux structurants dans l'ensemble du jardin. Les platanes de la terrasse du château, ceux de l'extrémité Sud de la troisième terrasse ainsi que les buis de l'extrémité Sud de la deuxième terrasse pourraient être les reliquats de cette campagne de plantation. Nous pouvons sans doute rapprocher ces travaux des transformations effectuées à l'intérieur du château au XIX^e siècle.

Le décrochement de l'extrémité Sud du mur de soutènement de la troisième terrasse pourrait correspondre à une réfection plus récente. Il se situe précisément au niveau du groupe de platanes plantés au XIX^e siècle. Le système racinaire de ces arbres a sans doute fini par déstabiliser le mur. Les propriétaires de l'époque ont préféré le reconstruire en contournant les arbres plutôt que de les abattre. Cette hypothèse reste toutefois à vérifier sur place par une observation plus minutieuse de la maçonnerie du mur.

1) *le fruitier*

Ce verger correspond actuellement à la parcelle close de murs se trouvant au Sud du terrain où a eu lieu la fouille.

Sur le plan cadastral de 1813, les limites Nord, Est et Sud de cette parcelle respectent les axes de composition du XVIII^e siècle, son implantation serait donc bien contemporaine de la construction du château.

Nommée « *fruitier* » en 1793, cette parcelle cumulait certainement les fonctions de potager et de verger au moment de sa création. En effet, l'arpentage ne signale aucun espace réservé à la culture des plantes potagères. Or, un domaine de l'importance de Sauvan se devait d'avoir un potager d'une certaine envergure pour nourrir toutes les bouches de la maisonnée, propriétaires, domestiques et invités compris. Le château n'étant plus habité

¹⁵ BENETIERE Marie-Hélène, *Jardin : Vocabulaire typologique et technique*, Monum / Editions du Patrimoine, 2000.

depuis 1731, il se peut en revanche que le potager ne fonctionnât plus en 1793, et que seuls les arbres fruitiers aient retenu l'attention des arpenteurs¹⁶.

Par la suite, ce verger a été divisé et converti en parcelles agricoles : en 1825, la parcelle n° 1256 du plan cadastral napoléonien, située à l'Ouest, était exploitée en terre labourable, et la parcelle n° 1257, située à l'Est, était un pré (**ill. 12**). À la même époque, ces parcelles étaient longées au Nord par une conduite qui servait sans doute à les irriguer. D'après le plan cadastral, cette conduite partait de l'ancienne conduite du domaine au niveau de l'angle N/O des communs, passait sous le château, et se prolongeait au-delà de l'édifice de manière rectiligne jusqu'à la hauteur de la limite Nord de l'ancien potager-verger afin d'y aligner son tracé (**ill. 13**). Son aménagement pourrait être une intervention de l'abbé Sollier au début du XIX^e siècle.

Cette parcelle a ensuite été réunifiée. Elle possède actuellement une végétation arbustive qui semble témoigner d'une reconversion en potager-verger postérieurement à 1825. Cette reconversion pourrait être contemporaine des transformations effectuées sur l'ensemble de la propriété entre 1825 et le début du XX^e siècle.

m) La terre complantée en partie en pruniers et poiriers

Le complantage consistait à associer sur une même parcelle des céréales et des arbres fruitiers, ou de la vigne et des arbres fruitiers. Cette pratique était assez courante dans les régions où l'espace inculte avait tendance à être dominer l'espace cultivable. La terre mentionnée en 1793 correspond à la parcelle qui jouxte le parterre, entre le potager-verger et la route menant à Dauphin. Elle n'est pas individualisée sur le plan cadastral de 1813 (**ill. 12**), et est actuellement occupée par une prairie naturelle.

¹⁶ Cette parcelle a été estimée 3 600 livres en 1793, ce qui en fait la parcelle la plus chère du domaine en raison des fruits qui étaient encore considérés comme des produits rares et précieux en cette fin de XVIII^e siècle. Le château, quant à lui, n'ayant été estimé que 2 400 livres et la terre dite « le parterre », 2 819 livres, il apparaît que la valeur de Sauvan tenait alors essentiellement à celle de son domaine agricole...

C- Objectifs et méthode de l'archéologie des jardins

1. Objectifs

L'archéologie des jardins est une discipline récente et encore relativement peu pratiquée en France. Elle intervient en général dans le cadre d'études préalables à la restauration de jardins historiques lorsque la documentation peine à fournir des informations tangibles à leur connaissance. Son apport se situe à différents niveaux d'interrogation sur l'évolution et la structure du jardin.

Elle alimente tout d'abord l'interprétation critique de la documentation historique. En effet, un plan découvert dans les archives n'a pas forcément été réalisé, ou n'a pu l'être que partiellement. L'archéologie, en interrogeant les archives du sol, est en mesure de répondre à ce type d'incertitude. Ensuite, elle permet, dans certaines conditions, de retrouver l'organisation superficielle du jardin étudié, comme le tracé des parterres, le tracé des allées, les murs de terrasse, les structures hydrauliques et parfois, mais de manière plus aléatoire, d'identifier les végétaux qui ont été plantés. Mis au jour de manière concrète, ces éléments permettent aux restaurateurs de jardins de ne plus seulement se contenter de la connaissance acquise à travers la lecture des anciens traités d'agriculture et de pouvoir s'appuyer sur des informations tangibles pour reconstituer les structures végétales et architecturales de jardins plongés dans l'oubli.

Plus récemment on s'est rendu compte qu'un jardin n'était pas seulement un assemblage d'éléments décoratifs, mais un système complexe, pensé et conçu techniquement en fonction du milieu dans lequel il était implanté, et qu'il pouvait être considéré comme un édifice à part entière, au même titre qu'un bâtiment, fait de terre et d'eau. Afin de rendre son existence possible et d'assurer sa pérennité, un travail de préparation et de fondation était en général réalisé en amont de sa conception esthétique. L'archéologie, en analysant la structure profonde du jardin, est capable de rendre compte de ces travaux, parfois titanesques, qui consistaient par exemple à remanier localement la topographie du site par des travaux de terrassement, à recréer un nouveau substrat par surhaussement du niveau du sol, ou bien à faire des aménagements spécifiques pour guider et évacuer les eaux souterraines. La reconnaissance de ces gestes techniques, liés le plus souvent à la gestion des données hydrogéologiques, peut s'avérer précieuse lors de l'élaboration d'un nouveau projet de jardin, puisqu'ils conditionnent sa pérennité.

À Sauvan, compte tenu des attentes de l'A.C.M.H., Mr Francesco Flavigny, et des éléments historiques portés à notre connaissance, la fouille de juillet 2006 a concerné exclusivement la parcelle identifiée comme étant l'emplacement potentiel de l'ancien parterre, et s'est articulée autour des axes de recherche suivants :

- Compréhension de l'incorporation du jardin au sein du schéma hydrogéologique général,
- Identification, caractérisation et calage chronologique des différents niveaux d'occupation de la parcelle depuis le terrain géologique jusqu'à nos jours,

- Repérage d'anciens éléments structurants propres au jardin (allées, structures maçonnées, structures hydrauliques, traces de plantation...) et confrontation avec les données historiques issues de la documentation.

2. Méthodologie

Un jardin étant par définition le lieu où la nature et la culture se rencontrent, une partie des vestiges mis au jour par l'archéologie se situe à l'interface de l'anthropique et du naturel, et nécessite une approche pluridisciplinaire, nourrie de connaissances en histoire des jardins, en histoire des techniques, mais aussi en sciences de la terre (géomorphologie et pédologie).

Techniquement, l'approche de terrain consiste à creuser un certain nombre de sondages sous forme de tranchées linéaires de 2 m de large, à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet de curage. Afin de faire remonter l'analyse aux prémices de l'occupation du site, la profondeur de ces tranchées doit, dans la mesure du possible, aller jusqu'au terrain dit « géologique » ou « substrat naturel ». Le nombre et l'emplacement précis des sondages sont définis en fonction des données historiques connues sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain. Ils prennent également en compte les contraintes spatiales liées aux réseaux souterrains (eau, électricité, gaz) et aux structures végétales existantes.

Les faces latérales de ces sondages sont ensuite étudiées par le biais de la méthode stratigraphique, selon des critères géomorphologiques, pédologiques et archéologiques généralement utilisés en géoarchéologie¹⁷. La caractérisation des différentes couches observées repose sur des traits pédologiques (couleur, texture et structure des sédiments), biologiques (porosité, racines, coquilles de mollusques...) et anthropiques (charbons de bois, cendres, tessons de poterie, mortier...). L'analyse archéologique vise à caractériser les différents niveaux d'occupation du jardin et à identifier les différentes structures qui leur sont associées, puis à croiser ces données de terrain avec les données issues de la documentation historique.

Des études de laboratoire (micromorphologie, palynologie, carpologie, ethnobotanique, datation radiocarbone, malacologie, dendrochronologie...) peuvent venir compléter l'analyse archéologique *stricto sensu*.

Au final, la démarche archéologique apporte des éléments de connaissance qui peuvent être déterminants lors de l'élaboration d'un éventuel projet de réhabilitation.

¹⁷ Branche de l'archéologie du paysage, située à la charnière entre les sciences du sol et les sciences humaines, étudiant le mode de dépôt et l'évolution *in situ* des sédiments archéologiques.

II- APPORT DE LA CAMPAGNE DE FOUILLE 2006

Lors de la campagne de fouille effectuée en juillet 2006, notre attention s'est donc portée sur le terrain nommé *parterre* en 1793, situé au pied des terrasses du château¹ (**ill. 3**).

À première vue, la vocation initiale de ce terrain n'était pas simplement agricole : orienté selon les axes de symétrie du château, inscrit dans le prolongement des terrasses, et se terminant en arc de cercle du côté de la route menant à Dauphin, tout laissait penser que sa création procédait d'un acte intentionnel associé à la construction du château de Sauvan. Il était alors assez naturel d'imaginer la présence d'un jardin régulier de style classique en accord avec les structures architecturales du XVIII^e siècle présentes sur le site. L'étude archéologique a démontré l'authenticité de ce postulat de départ, confortée en partie par les données historiques. Elle a entre autres permis de reconnaître plusieurs phases de formation et d'occupation du site, révélant l'histoire de la parcelle depuis la formation du substrat géologique jusqu'à son utilisation actuelle en prairie naturelle. La suite du rapport détaille chacune de ces phases de manière chronologique (**ill. 16 à 30**).

(Voir le tableau des unités stratigraphiques, vol. 2 de ce rapport, p. 1)

A- Formation géomorphologique du site

D'un point de vue géologique, le bassin de Forcalquier et de Mane-Dauphin est constitué de sédiments miocènes établis à l'ère tertiaire, entre - 25 MA et - 6 MA : calcaires, grès, molasses, marnes sableuses, dont le dépôt est lié à la présence d'une mer chaude dans la région au cours de cette période.

Des couches de marnes sableuses stratifiées et bariolées, intercalées de couches de sable gris plus ou moins compacté, ont été reconnues à la base de la plupart des coupes stratigraphiques des sondages I, II, IV, VI, VII, VIII, IX, et XIII. Ces sédiments correspondent aux couches supérieures altérées des dépôts du Miocène (U.S. 49, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 95, 98, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 116, 117, 122, 123, 124, 126, 131, 142, 143, 144, 145, 151, 152, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 177, 178, 179, 180, 181, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 227, 228, 236, 237, 238, 244, 255, 256, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 270, 273, 279, 280, 281, 288, 289, 290, 291, 292, 301, 302, 303, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 330, 331, 332, 333, 334, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 437, 438, 464, 468, 471, 472).

Dans les sondages III et V, ainsi que dans la moitié Sud du sondage I, ces couches n'ont pas été atteintes, révélant la présence d'une dépression naturelle en forme de cuvette, se prolongeant vers l'Ouest au niveau du sondage X (**ill. 35**).

¹ La parcelle occupée par l'ancien potager-verger du XVIII^e siècle, aujourd'hui dissociée de la propriété de Mr Allibert, n'a pas pu être étudiée.

À certains endroits très localisés, ces sédiments géologiques se redressent à la verticale, comme s'ils avaient subi de très fortes poussées latérales. Ce phénomène est sans doute lié à la naissance des Alpes, vers la fin du Miocène. On l'observe entre 14 et 21 mètres et vers 37 mètres dans le sondage I, et entre 9 et 13 mètres dans le sondage VII.

En Provence, comme en Grèce ou en Espagne, la mer se retire assez rapidement, entraînant la formation de torrents et de lacs temporaires. Ceux-ci déposent des cailloutis et des argiles rouges. Ces formations, inexistantes à Sauvan en tant que niveaux géologiques, ont été identifiées dans les couches historiques en tant que niveaux de remblai (S.XI, U.S. 416). Elles ont probablement été extraites d'un site proche.

Entre - 2 MA et - 8 000 ans, l'ère quaternaire se caractérise par l'alternance de périodes froides (périodes glaciaires) et de périodes tempérées assez comparables à celle que nous connaissons aujourd'hui (périodes interglaciaires). L'érosion générée par ces grandes oscillations climatiques sculpte les formes du paysage actuel. À Sauvan, l'inclinaison naturelle du terrain ainsi que le creusement de la cuvette repérée au niveau des sondages I, III, V et X, résultent de cette érosion quaternaire. La dernière grande période froide, le Würm, s'est étendue entre - 80 000 et - 8 000 ans.

B- Le site avant les aménagements du XVIII^e siècle

1. Formation de paléosols

Sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (végétation, faune, micro-organismes), témoignant de l'installation d'un climat tempéré à la fin de la dernière glaciation, le substrat géologique s'est peu à peu altéré pour évoluer en sols. Ce phénomène s'appelle « pédogenèse ». À ces facteurs naturels se sont ajoutés, dès le Néolithique, des facteurs anthropiques liés à l'intensification des activités agro-pastorales (défrichements, cultures sur brûlis, pâturages...).

Dans la zone fouillée, ces paléosols, ou « sols anciens », n'ont pas partout le même faciès, ni la même épaisseur.

Aux endroits où le terrain géologique est proche de la surface (S. II, VI, VII), correspondant aux points hauts de l'ancienne structure géologique soumis à l'érosion, ces sols n'ont pas pu se développer sur une grande épaisseur. Une même couche témoigne de plusieurs états successifs, on parle de palimpseste :

- paléosol et sol cultivé contemporain de la bastide (U.S. 176, 184, 211),

- paléosol, sol cultivé contemporain de la bastide, jardin XVIII^e et labours récents (U.S. 141, 163, 164, 172, 173).

Dans la partie centrale de la parcelle (S. IV, VIII, IX et moitié Nord de S.I) où l'érosion a visiblement été moins active, seulement quelques lambeaux de paléosols ont pu être observés. Ils sont constitués de limons sableux clairs légèrement brunifiés, et comportent des concrétions calcaires¹⁹, révélateurs d'une alternance de phases pluvieuses et de phases sèches, caractéristiques d'un climat tempéré (U.S. 86, 110, 114, 115, 118, 119, 120, 121, 122, 129, 130, 135, 138, 234, 235, 298, 308, 336, 407, 467, 468). Du fait de leur position à mi-versant, ces couches ont bénéficié d'un bon drainage naturel. L'eau de pluie, pouvant s'évacuer rapidement de manière latérale, n'a pas occasionné d'hydromorphie²⁰.

Dans la zone où le substrat géologique formait une cuvette (S. III, V, X, et moitié Sud de S.I) ces paléosols, bénéficiant de l'accumulation de sédiments provenant par colluvionnement des parties hautes du versant, se sont développés sur une plus grande épaisseur. Ils sont constitués de limons sablo-argileux brun à brun foncé, à caractère hydromorphe²¹ (teinte verdâtre, taches rouille, nodules et graviers ferro-manganiques). Situés au fond d'une cuvette, ces sols ont à l'évidence subi des engorgements²² répétés. Foncés à la base (U.S. 22, 55, 343, 396, 397), ils ont tendance à s'éclaircir en remontant vers le haut de la stratigraphie, du fait d'une saturation hydrique moins prolongée, permettant une meilleure dégradation de la matière organique²³. Très marquée au Sud et à l'Ouest de la cuvette (U.S. 8, 22, 54, 55, 341, 342, 343, 356, 385, 388, 395, 396, 397) cette hydromorphie s'atténue progressivement en remontant sur les bords de la cuvette (U.S. 401, 402, 403, 466).

Dans les sondages I, III et V, au moins trois niveaux de surface, correspondant à chaque fois à des phases de ralentissement de la sédimentation, ont pu être mis en évidence au sein de ces paléosols. L'un de ces niveaux de surface comporte une fosse remplie de charbons de bois (S. V, U.S. 345) témoignant de l'aménagement d'un foyer ouvert à une date relativement ancienne²⁴. Associées à ce niveau, des petites poches de graviers émoussés ont été repérées dans les sondages I et III (U.S. 33, 40, 41, 399). Celles-ci correspondent à des écoulements superficiels de type torrentiel liés à une activité hydrologique particulièrement intense. Un second niveau de surface, matérialisé là encore par des petites poches de graviers, a été repéré dans la stratigraphie du sondage I (U.S. 14, 32), puis un troisième dans le sondage V (U.S. 344, 375). Associé à ce dernier niveau de surface, le fossé de 2 mètres d'ouverture, repéré vers 37 mètres dans le sondage V, est sans doute directement lié à cette activité hydrologique (U.S. 353 et 354). Le fond de cette structure n'ayant pas été atteint, son comblement n'a pas pu être étudié en totalité. Il est donc délicat de conclure à un chenal naturel ou à un fossé de drainage d'origine anthropique. Dans le second cas, cette structure pourrait dater de l'époque gallo-romaine et constituer

¹⁹ Ou nodules carbonatés.

²⁰ Ensemble des caractères attestant qu'un sol s'est formé ou a évolué dans un milieu submergé ou engorgé.

²¹ Qualifie un type de sol dont l'évolution est dominée par un excès d'eau temporaire ou permanent. La saturation par l'eau entraîne des phénomènes d'oxydoréduction avec redistribution de certains éléments tels que le fer, et une évolution spécifique de la matière organique qui s'accumule du fait d'un ralentissement de l'activité biologique. Les taches grises ou verdâtres de fer réduit correspondent à des phases de saturation hydrique. Les taches rouille de fer oxydé correspondent à des phases de réoxydation temporaires (phase d'assèchement, où l'air prend la place de l'eau au sein des sédiments).

²² Etat du sol quand tous ses pores sont occupés par l'eau.

²³ La matière organique se décompose difficilement en milieu humide.

une ancienne limite parcellaire. Son existence ferait donc remonter la première mise en culture de cette parcelle aux tout premiers siècles de notre ère. Rappelons que la « Via Domitia » passe à quelques centaines de mètres plus au Sud et que des découvertes fortuites d'objets gallo-romains ont été faites dans les alentours. Le fonctionnement de ce fossé a cessé lors de la mise en culture contemporaine de la bastide.

Ces paléosols sont difficiles à dater. Ils se sont mis en place sur une échelle de temps assez longue, comprise entre - 8 000 ans, début des temps post-glaciaires ayant connu le rétablissement de conditions climatiques tempérées, et l'époque gallo-romaine, voire médiévale. Dans les sondages III et V, les couches profondes contiennent des microcharbons, témoins d'une activité humaine à proximité, voire d'une mise en culture localisée et éphémère dès le Néolithique (U.S. 341, 342, 356, 396, 397). Les couches supérieures de ces paléosols ont, quant à elles, livré du matériel anthropique attribuable à l'époque historique : tête de clou en fer au sein de l'U.S. 39 du sondage I, fragments de terre cuite culinaire au sein de l'U.S. 401 du sondage III, rien qui permette d'établir une chronologie précise. La datation radiocarbone des charbons issus du foyer situé dans le sondage V devrait permettre d'en savoir plus.

Les couches repérées dans le sondage I vers 20 mètres (U.S. 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 100) évoquent un ancien chablis. Cet arbre a probablement profité du fait que les couches géologiques, redressées à cet endroit, offraient moins de résistance mécanique.

2. Implantation d'une bastide et mise en culture

Une couche brune relativement continue et uniforme, stratigraphiquement intercalée entre les paléosols et les aménagements du début du XVIII^e siècle, pourrait correspondre au niveau de culture contemporain de la bastide « médiévale »²⁵.

Cette couche présente toutes les caractéristiques d'un sol cultivé : coloration à dominante brune, structuration en agrégats, bonne porosité. Elle scelle le fossé potentiellement gallo-romain repéré dans le sondage V (U.S. 340) et est repérable dans les zones Ouest et Sud de la parcelle. Au Nord et à l'Est, des graviers de crue modernes ayant occulté les niveaux antérieurs au XVIII^e siècle, seuls quelques lambeaux de sol ont pu être observés dans les sondages VIII et IX (U.S. 233, 300, 307). Deux structures en creux associées à ces couches, U.S. 239 et 299, pourraient témoigner d'une culture de nature arbustive dans la partie Nord de la parcelle (vigne ?).

Deux drains creusés dans la couche supérieure des paléosols hydromorphes, l'un à l'extrémité Sud du sondage I (U.S. 21), l'autre dans le sondage III (U.S. 400), sont associés à ce niveau de culture « médiéval » (**ill. 21 et 36**). Leur morphologie est identique : une fosse en demi-lune aux contours réguliers, une ouverture de 60 cm de

²⁴ Ce foyer atteste de la présence de l'homme dans le secteur à une date relativement ancienne. Une demande de datation radiocarbone est en cours.

²⁵ Pour simplifier, nous qualifions cette bastide de « médiévale » car sa création remonte à la fin du XV^e / début du XVI^e siècle. En réalité, son existence et son fonctionnement ont perduré jusqu'en 1720. Le niveau de sol qui lui est associé correspond au sol sur lequel les concepteurs du château de Sauvan ont marché avant les transformations du XVIII^e siècle. Il sera lui aussi qualifié de « médiéval » tout au long de ce rapport, bien qu'il soit en partie moderne.

large, une profondeur de 40 cm, un remplissage constitué principalement de sables, de graviers et de pierres présentant des contours émoussés. Ces drains sont orientés perpendiculairement aux courbes de niveau pour permettre un écoulement par gravité de l'eau en excès souterrainement. Ils ont permis d'assainir le terrain et de le rendre propice à une exploitation agricole, qui, sans eux, et vu le contexte, était sans doute vouée à l'échec. Leur action s'est doublée de l'épandage localisé d'une couche de terre rapportée destinée à surélever le niveau du sol pour le mettre à l'abri des remontées d'eau. Cette couche recouvre les couches de paléosol dans les sondages I moitié Sud (U.S. 6, 7, 23, 36, 37, 38), III (U.S. 394), et V (U.S. 340, 351, 360, 369). Cette aire de répartition correspond approximativement à l'ancienne cuvette géologique. En-dehors de celle-ci, les propriétaires se sont contentés de réutiliser les sols en place. Là où ces sols étaient suffisamment épais, ce niveau de culture est bien individualisé (U.S. 51, 53, 132, 133, 137, 233, 297 Nord, 300, 307, 387, 406). Ailleurs, nous avons affaire à un palimpseste entre paléosol et sol de culture « médiéval » (U.S. 141, 163, 164, 172, 173, 176, 184, 211, 297 sud).

La mise en oeuvre de ces solutions techniques est révélatrice d'une capacité d'anticipation basée sur une connaissance aiguisée du contexte hydrogéologique local, et d'une volonté de pérenniser dans le temps l'activité agricole projetée. Seul un gros propriétaire, capable de disposer de moyens humains et financiers suffisants, a pu assumer de tels travaux.

Ces différentes actions n'ont cependant pas suffi à résoudre les engorgements saisonniers. Dans le secteur de l'ancienne cuvette géologique (extrémité Sud des sondages I et V), une hydromorphie latente caractérise le niveau de culture associé à ces drains. Celle-ci se caractérise par des sédiments gris verdâtre comportant des taches rouille et des nodules ferro-manganiques (U.S. 6, 7, 23, 36, 37, 38, 51, 340, 351). Ces caractères sont l'indice de l'alternance de périodes humides, où l'eau stagne dans les sols mal drainés, et de périodes sèches.

Dans le sondage VII, une fosse de plantation de petite taille (U.S. 186), associée à ce niveau de culture « médiéval », et située dans l'axe du mur du potager-verger, pourrait correspondre à la plantation d'une haie agricole. Cette limite serait donc antérieure à l'implantation du château.

3. Débordement du ruisseau de Belé

Les stratigraphies des sondages I, VIII, IX, XI, XII et XIII situés au Nord et à l'Est de la parcelle comportent une succession de couches de graviers mélangés à des sables et des cailloux roulés (U.S. 139, 245, 247, 249, 250, 257, 259, 260, 261, 266, 269, 271, 304, 310, 318, 335, 417, 424, 429, 432, 433, 435, 441, 442, 448, 450), et de couches de limons plus ou moins chargées en matériaux grossiers (U.S. 224, 232, 248, 283, 287, 288, 296, 335, 336, 421, 422, 423, 425, 426, 427, 428, 430, 443, 444, 445, 451, 452, 460). Ces couches entaillent les niveaux archéologiques antérieurs au XVIII^e siècle. La nature de ces sédiments et la manière dont ils sont disposés évoquent un apport de type alluvial à mettre peut-être sur le compte d'un débordement du ruisseau de Belé, formant la limite Nord de la parcelle (ill. 35).

En effet, lors d'un épisode pluvieux particulièrement violent, l'apport massif et brutal de matériaux provenant des pentes situées en amont peut former un bouchon en travers du lit d'un ruisseau, obligeant ce dernier à s'épancher sur les terrains riverains. Dans sa course, l'eau entraîne les matériaux meubles qu'elle rencontre sur son passage et dépose à leur place les matériaux lourds qu'elle charrie. À un moment, le bouchon finit par sauter et le ruisseau retourne alors dans son lit. Il est difficile de s'imaginer aujourd'hui comment un tel scénario a pu se produire à Sauvan. La documentation historique provençale abonde pourtant de références au sujet de crues dévastatrices ayant emporté des cultures, voire même des hameaux entiers, jusqu'à des périodes très récentes. Les géographes Cauvin et Eisenmenger décrivent ce phénomène de manière assez éloquent : « (...) *les eaux se précipitent avec violence à la suite des orages, affouillent le sol, entraînent les terres, les blocs de rochers, les matériaux accumulés au bas des éboulis ; elles forment une lave épaisse qui se précipite par l'étranglement du cours moyen pour s'épanouir dans la partie inférieure et recouvrir d'un épais manteau infertile de boue et de gravier les cultures, les vergers, les prairies* » (1914)²⁶.

D'après les données de fouille, cet événement aurait eu lieu entre l'époque d'implantation de la bastide et le début du XVIII^e siècle. Le flux torrentiel a creusé son lit dans les couches géologiques, entraînant au passage le niveau supérieur de celles-ci, les paléosols, et le niveau de culture « médiéval », dont on a retrouvé quelques lambeaux piégés sous les graviers dans les sondages VIII et IX. Au Nord du site (S.VIII et IX) la nappe torrentielle faisait plus de 20 mètres de large et a déposé des matériaux sur près de 1 mètre d'épaisseur au plus creux de son lit. À l'extrémité orientale de la parcelle (S. XI et XII), la puissance érosive a été encore plus importante, décapant les couches antérieures au XVIII^e siècle sur plus de 1 m 40 d'épaisseur. Il semble qu'un second épisode torrentiel, beaucoup moins violent, soit venu entailler postérieurement ces couches d'alluvions, déposant les U.S. 450, 451, 454, 455, 456, 457, 458, observées dans le sondage XII.

Dans le sondage XI, ces dépôts alluviaux contiennent un massif de mortier (U.S. 420) revêtu sur sa face supérieure d'une fine couche de terre mêlée de débris végétaux (U.S. 419). Il pourrait s'agir d'un fragment de structure maçonnée, déposé là par la crue, en position inversée, suite à un arrachement de son site d'origine situé en amont. Le flux torrentiel aurait emporté dans le même temps les couches de limons très compactés sur lesquelles ce massif de mortier reposait et qui faisaient corps avec lui (U.S. 418, 431). La taille de ce fragment était assez conséquente puisqu'on le retrouve dans la stratigraphie réciproque. Un fragment similaire a également été repéré dans le sondage XII (U.S. 454).

Entre le moment où ces graviers se sont déposés et le moment où les Forbin-Janson réalisent les aménagements du début du XVIII^e siècle, une végétation spontanée et éparse, probablement adaptée à ce type de substrat très minéral, a eu le temps de s'implanter. Le niveau supérieur de ces alluvions présente localement des traces de pédogenèse à mettre sur le compte du développement de ces végétaux (U.S. 225, 230, 232, 247, 248, 250, 257, 259, 260, 266, 269, 271, 285, 305, 309, 317, 318, 319, 434, 436, 441, 442, 450, 455, 456, 457).

²⁶ Extrait de l'ouvrage *Les campagnes de l'ancienne Haute-Provence vue par les géographes du passé. 1880-1950*, Les Alpes de Lumière, Mane, 2000.

C- Les aménagements du XVIII^e siècle

Lorsque Melchior de Forbin-Janson acquiert la bastide de Sauvan au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, celle-ci se compose d'un bâtiment résidentiel élevé sur le rebord d'un plateau, et d'un domaine agricole de 20 hectares regroupé tout autour, bordant la grande route à l'Ouest, les terres du domaine de la Mézicourt au Sud, la route menant à Manosque à l'Est, et dominant au Nord le ruisseau de Belé.

Au début du XVIII^e siècle, ses neveux, Michel-François et Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson, proches du roi Louis XIV, vont transformer radicalement la destinée de ce modeste domaine agricole en choisissant d'y implanter un château et un parc, digne des grandes demeures qui se construisaient alors en Ile-de-France. Le site présentait, il est vrai, de multiples atouts :

- à l'écart du village pour, le cas échéant, s'abriter des épidémies,
- proximité d'une voie de communication importante reliant la vallée du Rhône à la vallée de la Durance,
- de l'eau, qui alimentait un réservoir, et qui provenait sans doute déjà du domaine du Petit Sauvan,
- une position dominante, face à un paysage idyllique, composé de collines verdoyantes vouées à l'agriculture, au pied desquelles serpentait la rivière de la Laye, et de villages perchés resplendissant du soleil de Provence : Mane au premier plan, surmonté de l'ancien château familial, et Forcalquier, ancienne capitale de Comté, en arrière-plan²⁷ (ill. 9),
- et enfin, des terres, pour implanter les équipements paysagers indispensables au train de vie que les Forbin-Janson comptaient mener à Sauvan.

Ces équipements paysagers consistaient en une tèse, un bois de hêtres et d'ormes, un potager-verger clos de murs, et un parterre situé, selon les principes de composition paysagère en vogue à cette époque, dans l'axe du château, en contrebas d'une terrasse servant de transition topographique (ill. 34).

La fouille de juillet 2006 a porté exclusivement sur la parcelle occupée par le parterre, pour définir si oui ou non un jardin avait été réalisé, et si oui, tenter de retrouver les traces effectives des plantations et des aménagements effectués au XVIII^e siècle. À la première question, nous répondons sans hésiter par l'affirmative. En revanche, pour la seconde partie de notre mission, les couches du XVIII^e siècle ayant été occultées par les labours postérieurs, seules les structures profondes et quelques traces superficielles fugitives ont pu donner lieu à interprétation, n'offrant malheureusement qu'une vision très lacunaire des éléments esthétiques qui constituaient

²⁷ Dézallier d'Argenville insiste beaucoup sur ce point : (p. 44) *Il n'y a rien de plus divertissant, ni de plus agréable dans un Jardin, qu'une belle vûe, et l'aspect d'un beau Pays. Le plaisir de découvrir sur une terrasse un grand nombre de Villages, de Bois, de Rivières, de Côteaux boisés, de Prairies richement meublées d'animaux, et rafraîchies par un ruisseau, et mille autres diversités qui font les beaux Paysages, surpasse tout ce qu'on en pourroit dire ici, ce sont de ces choses qu'il faut voir pour juger de leur beauté.* Extrait de *La Théorie et la Pratique du Jardinage*, Actes Sud / ENSP, 2003.

ce parterre. Nous avons toutefois une idée assez précise des travaux ayant prévalu à son implantation, ce qui nous permet d'affirmer avec relativement de certitude qu'un jardin a bien été réalisé.

1. Construction du mur du potager et nivellement de la parcelle

La parcelle agricole choisie pour l'implantation du futur parterre descendait en pente douce d'Ouest en Est. Cette déclivité naturelle était en conformité avec les principes énoncés dans les traités de jardin du XVIII^e siècle, car elle permettait une bonne évacuation des eaux de ruissellement. Les concepteurs du jardin de Sauvan n'ont pas cherché à la rectifier, hormis à l'extrémité orientale de la parcelle, près de la route menant à Dauphin, où elle devait sans doute être plus accusée. À cet endroit, le sondage XI a révélé l'existence d'une couche de terre rouge caillouteuse et compactée, reposant sur les graviers de crue modernes (U.S. 416), et s'épaississant d'Ouest en Est. Rapporté manifestement pour redresser l'inclinaison du terrain, ce remblai de terre affiche même une légère contre-pente, destinée probablement à empêcher les eaux de ruissellement provenant du jardin de se répandre sur la route (**ill. 4**).

En plus de cette pente naturelle, le terrain présentait localement des irrégularités que les créateurs du jardin ont dû corriger pour pouvoir y établir le parterre.

Ils ont tout d'abord édifié le mur de clôture du potager-fruitier (S.V, U.S. 474) à partir du niveau de sol « médiéval » (U.S. 340). Ensuite ils ont rapporté des remblais afin de combler l'ancienne cuvette géologique. Ces remblais sont retenus au Sud par le mur du potager-verger et sont observables dans les sondages I, III et V (**ill. 23**). Ils sont constitués de :

- limons sableux jaunes mélangés à des fragments de paléosol et de substrat géologique (U.S. 4, 5, 337, 338, 361, 376, 393, 398),
- paléosol hydromorphe rapporté (U.S. 367),
- bonne terre (U.S. 24, 349, 350, 368, 370).

Ces sédiments proviennent vraisemblablement des travaux de terrassement occasionnés par la construction du château et l'aménagement des terrasses. De gros fragments de mortier présents dans l'U.S. 376 évoquent également un apport de déblai de destruction. L'épaisseur de ce remblai fait environ 1 mètre à proximité du mur du potager et s'amenuise progressivement vers le Nord, en remontant sur les bords de la cuvette. Il est présent sur toute la longueur du sondage V, sur les quinze premiers mètres du sondage III, et dans la moitié Sud du sondage I. Cette opération de remblaiement a nécessité le transport d'environ 3 000 m³ de sédiments, effectué, à l'époque, à l'aide de paniers, à dos d'homme ou d'animaux.

Des limons sableux clairs (U.S. 182, 185, 258, 272, 293, 294, 295, 321) ont également été répandus vers le centre de la parcelle (S. VIII et IX) afin de surélever le terrain de quelques dizaines de centimètres. L'épaisseur de ce remblai s'amenuise du Sud vers le Nord.

Le rare matériel anthropique retrouvé au sein de ces différentes couches de remblai atteste une datation qui se rapporte à l'époque moderne.

2. Aménagement de tranchées de drainage

Ces travaux de terrassement achevés, subsistait un autre problème, et non des moindres : celui de l'imperméabilité du terrain, tout particulièrement critique au niveau de l'ancienne cuvette géologique, et qui risquait de mettre en péril la pérennité du futur jardin.

Les propriétaires de la bastide n'avaient pas réussi à éradiquer les problèmes de saturation hydrique occasionnés par l'imperméabilité du substrat sous-jacent. Les concepteurs du parc de Sauvan ont à leur tour mis en œuvre des moyens spécifiques pour contourner cette contrainte.

Les coupes stratigraphiques des sondages I et V ont en effet révélé la présence de tranchées orientées E/O, régulièrement espacées et parallèles à l'axe de symétrie longitudinal de la parcelle. De morphologie identique, ces tranchées font entre 4 et 5 mètres de large, entre 0,80 et 1,20 mètre de profondeur et sont remplies de matériaux hétérogènes, comparables à ceux du remblai moyennant une quantité plus importante de fragments de sable gris issu du substrat géologique. Nous en avons repéré quatre dans le sondage V (U.S. 348, 355, 365, 371), et trois dans le sondage I (U.S. 44, 66 et 475). Sur plan, ces dernières se situent dans l'alignement de celles du sondage V (**ill. 36**).

L'orientation, la largeur et le remplissage de l'U.S. 66 du sondage I sont assez similaires à celles de ces tranchées. Profonde de seulement 0,20 mètre, cette couche pourrait correspondre à l'extrémité de la structure U.S. 365 localisé dans le sondage V, sur laquelle elle est alignée.

Implantées principalement dans la zone où l'eau avait tendance à stagner, ces tranchées ont peut-être servi de structures drainantes pour évacuer l'eau en excès dans le sous-sol du parterre.

Le rare matériel anthropique retrouvé en leur sein atteste une datation moderne.

3. Apport de bonne terre

Après ces travaux préparatoires, une couche de bonne terre a été répandue pour constituer le sol du parterre aux endroits où la terre arable faisait défaut : zone remblayée de l'ancienne cuvette géologique et graviers

alluviaux (S. V, VIII, IX, XIII et moitié Sud de S. I), ou tout simplement pour niveler les dernières irrégularités de surface (S. IV, VI, VII). Cette couche de terre rapportée apparaît dans la plupart des sondages sous la forme d'un palimpseste XVIII^e / XIX^e (U.S. 2, 175, 461). Seules l'U.S. 469, située à l'extrémité Sud du sondage V, et l'U.S. 65, surmontant une tranchée de drainage dans le sondage I, semblent avoir été épargnées par les labours récents.

Cet apport n'a pas été observé à l'extrémité orientale de la parcelle (S. XI et XII), ce qui nous permet de dire que cette zone n'était peut-être pas destinée à être plantée. Le niveau supérieur du remblai de terre rouge constitue le niveau de circulation du XVIII^e siècle.

À l'Ouest et vers le centre de la parcelle (moitié Nord de S. I, S. II, S. X, extrémité Nord de S. III), le niveau du sol étant suffisamment haut, les aménageurs du XVIII^e siècle se sont apparemment contents de réutiliser le sol en place (U.S. 2, 68, 85, 127, 128, 141, 163, 164, 172, 173, 387).

4. Aménagement de la surface de la parcelle

Les couches associées au niveau du jardin du XVIII^e siècle ayant été brassées par les labours du XIX^e et du XX^e siècle dans quasiment tous les sondages, les données archéologiques font défaut pour décrire avec précision les plantations et les aménagements ayant été réalisés à la surface de cette parcelle.

Les traces observées se résument à quelques structures en creux et à des caractères hérités marquant les couches du palimpseste ou celles qui lui sont immédiatement sous-jacentes. Lorsque la nature de ces caractères évoque un aménagement de type jardin, et non une simple exploitation agricole, ils peuvent logiquement être mis sur le compte des travaux du XVIII^e siècle. En croisant ces éléments avec les données historiques, quelques hypothèses de restitution ont ainsi pu être avancées.

a) Composition générale (ill. 37)

D'après les hypothèses développées dans le paragraphe consacré à l'état des lieux, la limite Ouest de l'ancienne parcelle du parterre correspondrait au mur de la deuxième terrasse. Cette zone est maintenant occultée par la troisième terrasse et n'a donc pas été étudiée.

Le mur Nord du potager-verger, formant la clôture Sud de la parcelle du parterre, était probablement prolongé à l'Est par une structure végétale permettant de fermer l'accès au jardin depuis les terrains agricoles limitrophes. Les traces observées dans le sondage VII permettent peut-être d'affiner cette hypothèse : la fosse U.S. 186, assimilée à la plantation d'une haie agricole antérieure au XVIII^e siècle, est occultée par une couche de remblai rapporté au XVIII^e siècle (U.S. 182). Ce remblai a probablement eu deux fonctions : régulariser la surface du sol

après l'arrachage de l'ancienne haie, et combler le dénivelé naturel qui existait à cet endroit entre les deux parcelles. Une fosse de plantation à fond plat et à bords droits (U.S. 183, 188, 189) a ensuite été creusée. Ses dimensions laissent penser à la plantation d'un arbuste. Sa position, décalée de 2 mètres par rapport à l'axe du mur du potager-verger, pourrait attester l'existence d'une haie ou d'une palissade, plantée dans l'alignement de ce mur, légèrement en retrait de la limite parcellaire en prévision de son développement futur (charmille ?). Cette structure linéaire et opaque cadrerait sans doute la vue depuis les terrasses et servait à empêcher d'éventuelles intrusions.

Au Nord, les trois grands chênes, situés actuellement au bord de la rupture de pente du ravin de Belé, pourraient être un reliquat de la composition du XVIII^e siècle. Implantés à intervalles réguliers dans l'alignement du mur Nord des terrasses du château, symétriquement au mur du potager-verger par rapport à l'axe de symétrie longitudinal de la parcelle, ces arbres pourraient appartenir à un ancien alignement, ou constituer la limite Sud de l'ancien bosquet. Si l'on se réfère à la carte réalisée au milieu du XVIII^e siècle (**ill. 11**) lors des travaux de réfection de la route de Forcalquier, ces chênes seraient le reliquat du double alignement d'arbres bordant la limite Nord du parterre. À l'extrémité Nord du sondage VIII, une couche composée de terre végétale mêlée de graviers alluviaux (U.S. 329b) faisant 3 mètres d'ouverture, pourrait correspondre au bord d'une fosse de plantation appartenant à cet alignement. Elle se trouve à environ 20 mètres de la ligne formée par l'alignement des trois grands chênes. Ces éléments tendent à démontrer l'existence d'une allée latérale de circulation, large d'une vingtaine de mètres.

Une autre fosse de plantation, repérée à l'extrémité Sud du sondage I (U.S. 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 462) pourrait avérer l'existence d'un alignement similaire côté potager-verger. L'envergure de cette fosse, 3 mètres de large sur un peu plus de 1 mètre de profondeur, évoque la plantation d'un arbre de haute tige. Cette trace isolée - il n'y a pas de fosse similaire en alignement dans le sondage V, mais l'éventualité que nous soyons tombés sur l'entraxe de deux arbres est fort possible - alimente l'hypothèse d'un parterre encadré au Nord et au Sud d'un double alignement d'arbres formant des allées latérales de circulation. Cette disposition serait en accord avec les éléments dessinés sur la carte du milieu du XVIII^e siècle. La distance entre cette fosse de plantation et le mur du potager-verger évoque une allée faisant, là aussi, environ 20 mètres de large.

Le chêne se trouvant actuellement au milieu du quart oriental de la parcelle pourrait quant à lui correspondre à un reliquat de l'allée plantée située, sur la carte du milieu du XVIII^e siècle, dans le prolongement oriental de l'allée centrale du parterre. D'après la distance entre cet arbre et l'axe de symétrie longitudinal de la parcelle, cette allée faisait environ 20 mètres de large, ce qui est assez cohérent avec les éléments qui précèdent. Une fosse de plantation repérée à l'extrémité Nord du sondage XII (U.S. 440, 443, 444, 445, 448, 449, 459) et alignée sur ce chêne, conforte cette hypothèse (**ill. 30**). Au Sud de cette fosse, dans l'axe du château, les U.S. 446, 447, et 453 pourraient témoigner de la présence de cette allée, rabotée postérieurement par les travaux de labour. Les graviers et la couleur des sédiments qui constituent ces couches rappellent les caractéristiques de la terre rapportée en remblai à l'extrémité orientale de la parcelle, observée dans le sondage XI (U.S. 416). Nous retrouvons également sa présence à l'extrémité du sondage I, dans l'intervalle qui correspond, d'après nos hypothèses, à l'allée latérale Sud (U.S. 3). À l'extrémité N/O du sondage IX, l'U.S. 286 possède une légère

teinte rouge pouvant être un caractère hérité de la présence de l'allée latérale Nord à proximité. Ailleurs, et en particulier là où les sondages recoupent logiquement le tracé de ces espaces de circulation, l'homogénéisation des sédiments par les labours récents a visiblement supprimé toute trace décelable à l'oeil nu.

La présence de cette terre rouge de nature exogène au sein du jardin n'est pas anodine et correspond manifestement à un apport volontaire. Nous retiendrons l'hypothèse selon laquelle le parterre était encadré au Nord et au Sud par des allées latérales, et était prolongé à l'Est par une allée placée dans l'axe du château. Ces allées faisaient 20 mètres de large, étaient bordées de chênes, revêtues de terre rouge, et peut-être enherbées. À l'extrémité orientale de la parcelle, l'absence de terre végétale au-dessus du remblai de terre rouge et caillouteuse plaide en faveur de l'existence d'une espace de circulation type esplanade, clôturant la parcelle en arc de cercle et offrant un point de vue sur le paysage alentour.

En ce qui concerne les limites hautes et basses des pièces du parterre, les données de fouille sont peu éloquentes. Selon toute logique, elles étaient alignées sur celles du potager-verger. En effet, dans un contexte de jardin régulier classique du XVIII^e siècle, le potager, le parterre et le bois formaient un tout indissociable et se mettaient en valeur mutuellement. Ceci est particulièrement bien illustré par le projet de Delamair, où l'on voit que ces trois entités sont placées les unes à côté des autres et s'inscrivent à l'intérieur d'un rectangle parfait faisant face au château. Le concepteur du jardin de Sauvan a certainement reproduit cette régularité, moyennant quelques adaptations²⁸.

L'U.S. 163, située au même niveau que la limite Ouest du potager-verger, et repérée dans les coupes stratigraphiques des deux faces du sondage II, pourrait être un témoin archéologique de la limite haute de ce parterre. La teinte brun foncé de cette couche signale la présence de matière organique pouvant être héritée d'un amendement contemporain de la plantation du parterre. Cette couche se distingue radicalement de celles qui la précèdent à l'Ouest (U.S. 141 et 164), dont la couleur jaune-gris et la texture sableuse, pourraient indiquer la présence d'une zone non plantée, peut-être une esplanade sablée précédant le parterre à l'Ouest de la parcelle. Ces hypothèses sont cependant à considérer avec prudence. En effet, stratigraphiquement, les U.S. 141, 163 et 164 correspondent au palimpseste allant de l'époque de formation du premier paléosol jusqu'au labour récent. Le caractère humifère de l'U.S. 163 pourrait être rattachée à un amendement du XIX^e siècle.

Concernant la morphologie générale de ce parterre, la carte du milieu du XVIII^e siècle (**ill. 11**) montre deux pièces symétriques séparées par une allée plantée d'arbres. Les témoignages archéologiques relatifs à cette disposition sont très ténus. Tout au plus pourrions-nous considérer les graviers millimétriques contenus en abondance dans les U.S. 85, 127, et 128 du sondage I, comme un reliquat de cette allée. Le départ de ces couches, à environ 6 mètres de l'axe longitudinal de symétrie, plaide en faveur d'une allée d'environ 12 mètres de large. La limite Nord du remblai de bonne terre, repérée vers 60 mètres dans le sondage V (U.S. 368), pourrait

²⁸ Dans un contexte de jardin régulier classique, ce qui comptait c'était l'apparence de régularité. Dézallier d'Argenville donne quelques recettes à ses lecteurs pour respecter ce principe même dans les cas les plus retords. Le concepteur du parterre de Sauvan a dû lui aussi s'adapter à la topographie locale qui ne permettait pas de reproduire à l'identique le plan de Delamair. Les lisières Ouest et Sud du bosquet étaient certainement calquées sur les axes de composition générale, tandis qu'au Nord et à l'Est, la présence du ruisseau de Belé constituait une contrainte incontournable.

correspondre à la limite entre la zone plantée de la pièce Sud du parterre et l'allée centrale. Cette limite se situe à environ 6 mètres de l'axe longitudinal de symétrie.

Nous retiendrons donc l'hypothèse d'un parterre composé de deux pièces symétriques séparées par une allée de 12 mètres de large comme étant la plus plausible. Selon les critères esthétiques du jardin régulier classique, il est douteux que cette allée centrale fût bordée d'arbres. En effet, la présence d'arbres de haute tige à cet endroit aurait occulté la vue sur le parterre.

b) Traitement décoratif de la surface du parterre

Le caractère extensif de notre recherche, allié au palimpseste évoqué en préambule, particulièrement opérant dans les sondages de la moitié Ouest de la parcelle (S.II, III, IV, V, X), ne permettent pas de restituer avec précision la nature des motifs qui formaient le décor de ces parterres. Les traces repérées dans les sondages I, VIII et IX, sont très laconiques. Croisées avec les connaissances issues des traités de jardin du XVIII^e siècle, elles nous donnent néanmoins un aperçu des options esthétiques retenues par les concepteurs du parterre.

• Les traces relatives aux bordures du parterre

À l'extrémité Ouest du sondage IX, une fosse aux contours irréguliers témoignant d'un apport volontaire et localisé de terre végétale au sein des graviers alluviaux (U.S. 278) pourrait témoigner de l'existence d'une plate-bande végétale cernant la pièce Nord du parterre. La petite fosse de plantation (U.S. 284) creusée à son sommet serait quant à elle l'indice d'une plate-bande agrémentée de petits végétaux type plantes à fleurs. À l'extrémité Nord du sondage I, les petites fosses de plantation U.S. 134 et 136 plaident également en faveur de la plantation de végétaux de petite taille en bordure de parterre.

Les U.S. 325a et 329 du sondage VIII, comportant une petite fosse de plantation à leur sommet (U.S. 328), et alignées sur l'U.S. 278 du sondage IX, appuient cette hypothèse. Elles recoupent une fosse de plantation plus importante (U.S. 325b, 326, 327) dont une partie du remplissage provient d'un résidu de dépotoir utilisé comme amendement (**ill. 15**) : charbons de bois, cendres, fragments de verre, tessons de céramique vernissée et fragments de mortier (U.S. 326). Cette fosse de plantation permet d'avancer l'hypothèse d'une plate-bande fleurie ponctuée de petits arbustes, type ifs taillés, sur sa limite intérieure.

En ce qui concerne la pièce Sud du parterre, les données de fouille sont nettement moins convaincantes, sans toutefois vraiment contredire cette hypothèse. À l'extrémité Sud du sondage I, la couche de bonne terre rajoutée en remblai au bord de la fosse d'arbre appartenant à l'allée latérale Sud (U.S. 24), plaide *a priori* en faveur d'une bordure végétale. Au Nord, l'U.S. 85, résultant du palimpseste entre le niveau de culture médiéval et le niveau du jardin XVIII^e, accuse un creusement vers 25 mètres, à l'endroit où devrait logiquement se positionner cette plate-bande fleurie. L'absence de transition nette entre les couches situées à gauche de ce creusement et celles

qui sont situées à droite, pose en revanche question. Cette continuité pourrait évoquer l'existence d'une plate-bande interrompue²⁹. Ainsi, les U.S. 128, 127, 85 et 68, contenant beaucoup voire énormément de graviers et de cailloux, correspondraient à des zones de circulation situées à l'intérieur du parterre.

• *Les traces relatives à la pièce Nord du parterre*

Seuls les sondages VIII et IX ont conservé quelques traces de l'ancienne composition. Il s'agit tout d'abord dans le sondage VIII d'une fosse de plantation de taille et de morphologie identique à celle qui se trouve au bord de la plate-bande citée plus haut, correspondant à la plantation d'un arbuste au sein de la composition du parterre (U.S. 320 à 324). De part et d'autre de cette fosse, les couches de remblai U.S. 295 et 321 n'ont visiblement pas été affectées par un travail de type cultural. Elles pourraient témoigner de la présence d'une zone non plantée à cet endroit. L'U.S. 294, prolongeant l'U.S. 295 vers le Sud, présente quant à elle des caractéristiques évoquant l'impact d'un labour ou d'un bêchage profond, à mettre peut-être en rapport avec l'implantation d'une plate-bande de gazon ou de fleurs.

À l'extrémité Ouest du sondage IX, près de la plate-bande de bordure évoquée plus haut, se trouve une fosse évoquant la plantation d'un arbuste de taille un peu plus conséquente ou de nature différente de ceux repérés dans le sondage VIII (U.S. 274 à 277) (**ill. 15**). Cette fosse borde une couche de remblai ayant visiblement été impactée par un travail de type cultural : coloration brune et structure grumeleuse pouvant se rapporter à l'aménagement d'un massif de gazon (U.S. 258). Les graviers qu'elle contient en abondance, provenant des couches d'alluvions sous-jacentes, pourraient témoigner d'un travail du sol par bêchage, ou par labour. Elle est interrompue vers 38 mètres par l'U.S. 272, composée de sable jaune à structure lamellaire compactée, indice de passages répétés. Large d'environ 30 cm cette couche pourrait correspondre à un passe-pied aménagé entre deux zones plantées.

L'U.S. 258 s'affine progressivement vers l'Est jusqu'à une fosse de 1 mètre d'envergure et 0,50 m de profondeur, correspondant à la plantation d'un petit arbuste (U.S. 251 à 254). Les couches situées dans le fond de son remplissage, de couleur brun foncé, témoignent d'un apport de matière organique à valeur d'amendement (U.S. 253 et 254).

Un peu plus loin vers l'Est, se trouve une petite fosse remplie de terre à tonalité rouge (U.S. 240 et 242), encadrée de deux couches de graviers (U.S. 246 et 241). Cette fosse accueillait sans doute un élément végétal car l'U.S. 243, située juste en dessous, comporte des traces de percolations racinaires. Nous avons peut-être affaire à l'extrémité d'un rinceau végétal se détachant sur un fond minéral composé de graviers.

Dans le prolongement de cette structure, l'U.S. 231, aux caractéristiques similaires à celles de l'U.S. 258, correspond probablement au fond d'un massif ou d'une plate-bande de gazon. Elle est bordée par l'U.S. 229, dont le remplissage, constitué de terre rouge similaire à la terre ayant été repérée au niveau des allées latérales,

²⁹ Ce motif de plate-bande interrompue était très courant autour des parterres du XVIII^e siècle.

pourrait évoquer l'existence d'un sentier de circulation. À ce propos, Dézallier d'Argenville préconise d'utiliser des revêtements de couleurs différentes à l'intérieur des parterres, et il ne manque pas de signaler à plusieurs reprises l'usage de terre rouge, en particulier pour agrémenter les sentiers entourant les massifs³⁰.

La présence de cette terre rouge de nature exogène dans les niveaux associés au XVIII^e siècle n'est pas le fruit du hasard. Elle est pour nous un indice supplémentaire de l'existence d'un parterre à Sauvan.

• *Les traces relatives à la pièce Sud du parterre*

Seul le sondage I présente quelques traces pouvant témoigner d'un traitement décoratif de la surface de la pièce Sud du parterre. Selon les canons esthétiques du XVIII^e siècle, celle-ci devait logiquement être l'exact symétrique de la pièce Nord du parterre.

Les U.S. 25, 30, 31, 43, 463 se succédant entre 48 mètres et 66,50 mètres dans le sondage I, rappellent, par leurs constituants et leur morphologie, les U.S. 240, 241, 242 et 246 du sondage IX. Elles font alterner des couches de graviers mêlés de terres de différentes couleurs, dont cette terre rouge qui, à Sauvan, semble être spécifique de certains espaces de circulation. Cette alternance n'est sans doute pas fortuite et correspond vraisemblablement à un aménagement particulier du fond du parterre à valeur décorative.

Les U.S. 50 et 52, bordant ces couches au Nord, pourraient correspondre à un sentier de terre rouge analogue à celui repéré dans le sondage IX (U.S. 229).

Au-delà de ce sentier, l'U.S. 65 correspond probablement à un massif planté de gazon ou de fleurs. En effet, les irrégularités de sa limite inférieure, au contact avec le remplissage de la fosse de drainage U.S. 66, évoquent l'impact de coups de bêches donnés lors d'un travail préparatoire de type horticole.

Enfin, la structure en creux profonde de seulement 20 cm, observée vers 28 mètres dans le même sondage, correspondrait à un aménagement de plate-bande (U.S. 465, 70, 69). Le lit de sable qui en tapisse le fond assurerait certainement une fonction drainante (U.S. 465). Large de 2,50 mètre dans la coupe étudiée, s'élargissant à 4 mètres dans la coupe réciproque, cette structure en forme de rinceau évoque un décor de broderie de gazon.

³⁰ *Il ne faut pas manquer de sabler ces parterres de différentes couleurs. (...) comme dans les sentiers autour des massifs, est de la terre rouge, du ciment ou de la brique pilée.* (DÉZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La Théorie et la pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté, avec les pratiques de géométrie nécessaires*

D- Abandon du jardin et conversion de la parcelle en surface agricole : XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles

Lors de l'arpentage réalisé en 1793, la parcelle, toujours dénommée « le parterre », est désignée comme « terre ». Ce changement de vocation pourrait déjà remonter à plusieurs années. La carte dessinée aux alentours de 1768 à l'occasion des travaux de voirie sur la route de Forcalquier, prouve que ce jardin était encore une réalité vers le milieu du XVIII^e siècle. Cependant il ne devait plus guère être entretenu, car depuis la mort de Michel-François de Forbin-Janson en 1731, le château avait été délaissé en tant que résidence principale par les héritiers successifs. L'entretien régulier du parc n'étant plus assuré, le parterre a dû rapidement se dégrader et bientôt ressembler à un vaste terrain désolé, où la nature avait repris ses droits. Dans un contexte de pénurie de surface agricole, ce terrain n'a sans doute pas tardé à être converti en terre labourable.

Dans un premier temps, de la terre a été répandue sur certaines zones minérales du parterre : l'U.S. 29, recouvrant les motifs de graviers repérés dans le sondage I, se rapporte à cette intervention.

Ensuite, l'ensemble du parterre a été recouvert d'une couche de terre destinée à uniformiser la surface du terrain et à augmenter l'épaisseur de terre arable disponible. Les cultures du XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles ont été implantées à la surface de cette couche de terre rapportée. Les labours successifs ont eu pour effet de l'homogénéiser avec les niveaux sous-jacents du XVIII^e siècle, créant le palimpseste évoqué plus haut (U.S. 2, 141, 163, 164, 172, 173, 175, 390, 391, 415, 439, 461).

E- Entre 1825 et le début du XX^e siècle

1. Pose d'une canalisation de terre cuite

Le sondage II a révélé l'existence d'une canalisation enterrée à une profondeur d'environ 0,80 mètre par rapport au niveau du sol actuel (U.S. 476). Elle est constituée de tuyaux de terre cuite vernissée à l'intérieur³¹, vissés les uns dans les autres, reposant directement sur le terrain géologique (U.S. 152). Le bourneau prélevé fait 53 cm de longueur et présente une forme conique (ill. 32). Le diamètre extérieur de son extrémité femelle atteint 12 cm, livrant à l'eau un passage de 8 cm. L'embout mâle présente un diamètre extérieur de 7,5 cm et un diamètre intérieur de 5,5 cm. Cette canalisation était noyée dans un sédiment sableux (U.S. 150) et protégée par des petites pierres fixées sur les tuyaux par du mortier de chaux. Elle a été découverte en place et semblait toujours fonctionner, malgré les racines et la terre qui l'obstruaient.

pour tracer sur le terrain toutes sortes de figures, et un Traité d'hydraulique convenable aux jardins, 1747 (réédition complétée de celle de 1709), réédité par Actes Sud / ENSP, 2003, p. 110)

³¹ En contexte provençal, ces tuyaux destinés à conduire les eaux souterraines se nomment *bourneaux*.

Le niveau d'ouverture de sa tranchée de fondation (U.S. 146) ayant été occulté par les travaux postérieurs, les données de fouille ne permettent malheureusement pas de dater son implantation. Son orientation, ainsi que la typologie des tuyaux ou *bourneaux* qui la constituent, apportent en revanche des éléments de datation assez probants. Elle est en effet axée sur l'exutoire du petit bassin circulaire de la troisième terrasse, ce qui tendrait à prouver que son implantation est liée à l'aménagement de cette terrasse et ne remonte pas au-delà de 1825. Par ailleurs, le système d'assemblage par vissage, plus perfectionné qu'un simple système d'emboîtement couramment rencontré pour ce type de canalisation aux XVII^e et XVIII^e siècles, évoque plutôt une datation basse.

Cette canalisation se dirige vers le canal qui longe la limite septentrionale du potager-verger sur le plan cadastral de 1813. L'analyse historique a démontré que l'ancien potager, converti en parcelles agricoles au début du XIX^e siècle, avait vraisemblablement été remis à l'honneur lors des travaux de rénovation du parc intervenus entre 1825 et le début du XX^e siècle, ces mêmes travaux ayant probablement induit l'aménagement de la troisième terrasse. Cette canalisation serait donc contemporaine de ces transformations tardives, et aurait donc servi à l'évacuation des eaux du petit bassin circulaire vers le canal du domaine, afin de les récupérer pour l'arrosage du potager-verger.

2. Création d'une troisième terrasse et revalorisation paysagère du parc

D'après les données historiques, la date de création de la troisième terrasse est postérieure à 1825 et se rattache à la campagne de rénovation évoquée plus haut, intervenue sur le parc et le château de Sauvan au cours du XIX^e siècle, voire au tout début du XX^e siècle. Les données actuelles ne permettent pas de dater plus précisément cet événement. Une investigation plus approfondie des archives du XIX^e siècle permettrait sans doute d'en savoir plus.

Reconstruit récemment sur ses anciennes fondations par les propriétaires actuels, le mur oriental de cette terrasse a été observé dans les sondages II et X (U.S. 378, 473). Ses fondations, profondes d'une trentaine de centimètres, ont été montées en tranchée étroite et sont liées au mortier de chaux. La maçonnerie apparente, constituée de petits moellons calcaires grossièrement équarris, est liée au mortier de ciment.

L'existence d'une fosse faisant 2 mètres d'envergure dans le sondage X (U.S. 381) semble attester la plantation d'un végétal ligneux à environ 1,20 mètre de ce mur côté parterre. Les deux petites couches situées sous la limite inférieure de cette fosse correspondent à des pollutions racinaires (U.S. 382 et 383).

Le fond d'une fosse analogue a été repéré dans le sondage II (U.S. 151). Elle est distante de 4 mètres du mur de la troisième terrasse. Rien ne permet de dire si ces deux fosses correspondent à des plantations isolées ou à des éléments appartenant à un double alignement longeant le mur sur toute sa longueur. Leur niveau d'ouverture ayant été occulté par les interventions postérieures, les données de fouille n'apportent aucun élément de datation. Selon toute logique, leur plantation est associée à l'aménagement de la troisième terrasse, mais rien ne l'atteste.

La fosse U.S. 151 recoupe la tranchée de pose de la canalisation de terre cuite U.S. 146. La plantation de ce végétal lui est donc postérieure, ce qui est assez cohérent, même si ces deux structures sont chronologiquement associées et appartiennent à une même campagne d'aménagement.

L'U.S. 390 du sondage X, dont les caractéristiques sont similaires à celles du terrain géologique, correspond probablement à un épandage localisé de sédiments provenant des fondations du mur de la troisième terrasse ou des fosses de plantations creusées à proximité. Les irrégularités de sa limite inférieure témoignent des labours récents l'ayant affectée postérieurement à son épandage.

F- Les interventions récentes

L'exploitation agricole de la parcelle s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Le terrain est actuellement occupé par une prairie naturelle. L'U.S. 1 localisée dans quasiment tous les sondages, correspond à l'épaisseur de terre arable utilisée par le système racinaire de cette prairie. À l'extrémité orientale de la parcelle, cette couche n'apparaît pas en tant que telle. En effet, les sédiments hérités du remblai de terre rouge rapporté au XVIII^e siècle sont trop compactés et caillouteux pour que l'herbe puisse se développer correctement.

À l'Ouest, près du mur de la troisième terrasse, les arbres ou arbustes hérités de la dernière campagne de plantation ont visiblement été arrachés. Les fosses repérées dans les sondages II (U.S. 148, 149, 154, 155) et X (U.S. 379, 380, 392), correspondent aux fosses d'extraction de ces végétaux. Elles s'ouvrent à partir du niveau de sol actuel, leur creusement est donc assez récent. Le remplissage de ces fosses, marqué par la présence de terre charbonneuse, de cendres et de végétaux carbonisés, pourrait indiquer que ces arbustes ont été brûlés sur place. Les pierres provenant de l'effondrement du mur de la troisième terrasse ont également servi à combler la fosse localisée dans le sondage X (U.S. 380).

Après l'arrachage de ces végétaux, le sol a été travaillé pour créer une sorte d'esplanade dans l'espace compris entre le mur de la troisième terrasse et la zone enherbée (U.S. 140 et 389). Une allée de 7 mètres de large, traversant la parcelle d'Ouest en Est, a également été aménagée dans l'axe du château (U.S. 470). Elle est agrémentée d'un obélisque installé par les propriétaires actuels vers le centre du terrain.

III- SYNTHÈSE

- Entre – 25 MA et – 6 MA : Au Miocène, présence d'une mer chaude qui dépose les sédiments marneux et gréseux formant le substrat géologique du sous-sol de Sauvan.

- Entre – 6 MA et – 2 MA : À la fin du Tertiaire, la mer se retire du fait de la montée des Alpes et de l'abaissement de la Méditerranée. Le climat est toujours chaud. Localement des torrents et des lacs temporaires déposent des cailloutis et des argiles rouges. À Sauvan, ces formations n'ont pas été repérées dans les couches géologiques, mais dans les niveaux modernes associés au jardin du XVIII^e siècle. Elles ont probablement été extraites d'un site proche et rapportées sur place lors de l'aménagement du parterre.

- Entre – 2 MA et – 8 000 ans : Au Quaternaire, les grandes oscillations climatiques entre périodes glaciaires et périodes interglaciaires génèrent une érosion massive qui sculpte les formes du paysage actuel. Dans la future parcelle du parterre, la surface du substrat géologique est remodelée. L'érosion lui confère un pendage Ouest-Est et creuse une cuvette au niveau des sondages I, III, V et X.

- À partir de – 8 000 ans : Le rétablissement de conditions climatiques tempérées à la fin de la dernière grande glaciation entraîne la formation de paléosols. Dans la future parcelle du parterre, ces « anciens sols » sont plus ou moins épais et foncés selon l'endroit où on les observe. Au sein de l'ancienne cuvette géologique, la sédimentation étant très active, ils se développent sur plus de 1 mètre d'épaisseur, révélant au moins trois niveaux de surface successifs, marqués par des dépôts localisés de graviers émoussés. Ceux-ci correspondent à des écoulements superficiels de type torrentiel, à mettre sur le compte d'une activité hydrologique particulièrement intense. Celle-ci est également à l'origine de l'hydromorphie latente qui caractérise ces couches de paléosols. La présence de microcharbons de bois dans les couches profondes est peut-être révélatrice de cultures temporaires sur brûlis dès l'époque néolithique. Un foyer ouvert repéré dans le premier niveau de surface, témoigne d'une présence humaine dans le secteur à une date relativement ancienne. Dans le sondage V, un fossé pourrait correspondre à une ancienne limite parcellaire et serait l'indice d'une mise en culture à l'époque gallo-romaine.

- Vers le début du XVI^e siècle : Les terres situées à Sauvan sont mises en valeur et rassemblées autour d'une bastide. Celle-ci est à la fois siège de résidence et centre d'exploitation agricole. Le sol de la future parcelle du parterre est drainé et surhaussé dans le secteur de l'ancienne cuvette géologique afin d'enrayer les problèmes de saturation hydrique, puis mis en culture de manière durable.

- Entre le XVI^e et le début du XVIII^e siècles : un épisode pluvieux particulièrement violent fait déborder le ruisseau de Belé, qui se répand sur les parties Nord et Est de la future parcelle du parterre. La nappe d'eau arrache les sols en place et dépose à leur place des sables, des limons et des matériaux grossiers sur plus de un mètre d'épaisseur. Petit à petit, de la végétation s'installe à la surface de ces alluvions.

- Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle : Melchior de Forbin-Janson acquiert la bastide de Sauvan. La propriété comprend un bâtiment résidentiel, un jardin, un réservoir, une aire de battage et un domaine agricole constitué de 14,5 ha de terres labourables et 5,5 ha de prés.

- Autour de 1720 : Le domaine de Sauvan change radicalement de destinée grâce aux neveux de Melchior de Forbin-Janson, Michel-François et Joseph-Palamèdes de Forbin-Janson. Ceux-ci choisissent le site de l'ancienne bastide pour construire un château de plaisance digne des grandes demeures édifiées à la même époque autour de Paris. L'auteur du projet est l'architecte avignonnais Jean-Baptiste Franque, probablement sur la base d'un dessin de Pierre-Alexis Delamair, réalisé avant 1704. L'édifice s'entoure d'un complexe paysager comportant tous les équipements nécessaires au mode de vie de l'élite provençale de ce début de XVIII^e siècle : des allées d'ormes, une terrasse haute sur laquelle est implanté le château, une terrasse basse, un miroir d'eau, un réservoir, une tèse, un bosquet, un potager-verger, et enfin, un parterre, implanté dans le terrain rectangulaire situé en contrebas des terrasses, du côté de la façade postérieure du château.

Un certain nombre de travaux préparatoires sont réalisés pour rendre cet ancien terrain agricole conforme à sa nouvelle vocation de jardin d'agrément :

- Apport de remblais provenant des travaux de terrassement liés à la construction du château et à l'aménagement des terrasses, destinés à combler l'ancienne cuvette géologique et à rehausser certaines parties du terrain,
- Aménagement de tranchées de drainage dans le secteur de l'ancienne cuvette géologique pour supprimer les problèmes de stagnation d'eau, néfaste au bon développement de la végétation,
- Apport d'un remblai de terre rouge caillouteuse à l'extrémité orientale de la parcelle pour redresser la pente naturelle du terrain et former un terre-plein en surplomb de la route,
- Apport de bonne terre pour constituer le sol du parterre aux endroits où la terre arable faisait défaut et pour rehausser localement le niveau du sol.

Puis, les travaux liés au traitement esthétique de la parcelle sont entrepris : plantation des alignements d'arbres, création des allées, aménagement du parterre... D'après les hypothèses développées tout au long de cette étude, la composition du XVIII^e siècle consistait en :

- Un parterre régulier composé de deux pièces oblongues séparées par une allée de 12 m de large revêtue de graviers axée sur le château, chaque pièce faisant approximativement 36 m de large sur 124 m de long,
- Une plate-bande interrompue, ponctuée en limite intérieure par de petits arbustes type ifs taillés, entourant chaque pièce du parterre,
- Un décor composé de plates-bandes de gazon et/ou de fleurs en forme de rinceaux, cerné de sentiers de terre rouge, ou d'aplats de graviers, ponctué localement par des arbustes,
- Deux allées latérales de 20 m de large, bordées de chênes et revêtues de terre rouge, situées de part et d'autre du parterre central,
- Une allée de 20 m de large, bordée de chênes et revêtue de terre rouge située dans l'axe du château entre la limite basse du parterre et l'extrémité orientale de la parcelle,
- À l'extrémité orientale de la parcelle, une « esplanade » revêtue de terre rouge caillouteuse, talutée en arc de cercle du côté de la route,
- En limite Sud de parcelle, dans le prolongement du mur du potager-verger, une haie végétale type rideau de charmille, fermant l'accès au jardin depuis les terrains agricoles environnants et cadrant la vue depuis les terrasses du château,

- Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle :

- Épandage d'une couche de terre sur les aménagements du parterre
- Conversion agricole de la parcelle
- Création d'un pré empiétant sur l'ancienne terrasse basse et le haut de la parcelle du parterre

- Au début du XIX^e siècle : Conversion agricole du potager-verger.

- Entre 1825 et le début du XX^e siècle : Revalorisation du domaine par l'un des propriétaires

- Rénovation de la décoration intérieure du château

- Restitution de la terrasse basse
- Création d'une troisième terrasse
- Revalorisation paysagère de l'ensemble du parc : plantation de platanes sur la terrasse du château ainsi qu'à l'extrémité Sud de la troisième terrasse, plantation d'un groupe de buis à l'extrémité Sud de la deuxième terrasse, aménagement d'un petit bassin circulaire au centre de la troisième terrasse, plantation de ligneux le long du mur oriental de la troisième terrasse.
- Restitution de l'ancien potager-verger.

L'ancienne parcelle du parterre, amputée de l'espace correspondant à la troisième terrasse, est toujours exploitée en terre labourable.

- Entre 1981 et 2006 :

- Valorisation des abords immédiats du château,
- Consolidation du mur oriental de la terrasse du château,
- Destruction des structures végétales bordant le mur oriental de la troisième terrasse,
- Restauration du grand bassin rectangulaire situé sur la terrasse du château,
- Restauration du mur oriental de la troisième terrasse,
- Construction de l'escalier permettant d'aller de la troisième terrasse à l'ancienne parcelle du parterre,

L'ancienne parcelle du parterre est actuellement occupée par une prairie naturelle.

JARDIN DU CHATEAU DE SAUVAN (MANE, 04)

Annexes

Annexe n° 1 : « Estimation et division des immeubles de Palamede Forbin, français émigré, situés dans le terroir de Mane » du 20 juin 1793

p. 6 : fait arpenté la terre qui confronte du levant le chemin de Saint Michel, du midi la conduite des eaux du domaine

p. 9 à 17 : (...) du vingt six dudit nous nous serions portés en la meme compagnie audit domaine ou etant aurions commencé à faire arpenté par le citoyen arnaud geometre les Batiments dit le chateau, le Menage et les ecuries que nous avons trouvé de la contenance de trois cents huitante huit canes et six pans savoir le Batiment dit le chateau deux cents cinquante deux canes et cinq pans que nous avons estimé deux mille quatre cents livres (...)

Le Menage trente canes que nous avons estimé six cents livres (...)

Les écuries septante cinq canes que nous avons estimé huit cents livres (...)

chasa³² trente une canes quatre pans que nous avons estimé trente livres (...)

Nous aurions de suite fait arpenté les terrasses et relargiers qui se trouvent devant et a l'entour des Batiments ainsy que le passage qui conduit a la fontaine qui se trouve entre les ecuries et le grand reservoir que nous avons trouvés de la contenance de neuf cents septante quatre canes et un pan a ce non compris la plus Basse terrasse du cotté du levant qui se trouve de la contenance de quatre cents vingt six canes deux pans que nous avons estimées sept cents livres trois sols sept deniers et demy a raison de dix sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté le couin de terre qui se trouve en tete du cotté du couchant du pred de la teze que nous avons trouvé de la contenance de deux cents soixante cinq canes et six pans que nous avons estimés soixante une livres huit sols neuf deniers a raison de cinq sols la canes (...)

Nous avons de suite fait arpenté le pred dit de la teze qui est celui qui confronte du levant le Bosquet du domaine complanté en hormeau et fayars du midy la teze du couchant le sus dit couin de terre et du septantrion le vallat de sauvan que nous avons trouvé de la contenance de mille cinq cents quarante trois canes que nous avons estimé mille cent cinquante sept livres cinq sols a raison de quinze sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté la teze qui est au dessus du dit pred que nous avons trouvé de la contenance de trois cents huitante deux canes que nous avons estimée trente huit livres a raison de deux sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté la terre qui est celle qui confronte du levant le petit reservoir du midy la conduite des eaux du dit domaine du couchant le chemin de lincel et du septantrion la teze que nous avons trouvé de la contenance de quatre mille cinq cents dix sept canes et sept pans que nous avons estimé six cents vingt sept livres treize sols neuf deniers a raison de trois sols la cane (...)

du vingt neuf du dit nous nous serions porté en la meme compagnie que dessus au meme domaine et aurions fait arpenté le Bois complanté en fayar qui confronte du levant la vallat de sauvan du midy la terre dite le parterre du couchant le sus dit pred et du septantrion le dit vallat que nous avons trouvé de la contenance de trois mille quatre cents cinquante sept canes que nous avons estimé mille trente sept livres a raison de six sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté le couin de terre qui est au septantrion du vallat de sauvan et qui confronte du levant le citoyen Bruno Champsaur qui s'est trouvé de la contenance de trois cents soixante canes que nous avons estimé nonante livres a raison de cinq sols la cane (...)

Nous aurions fait arpenté la terre dite le parterre qui confronte du levant le chemin de Manosque du Midy le fruitier du couchant les dittes terrasses et du septantrion le Bosquet cy dessus que nous avons trouvé de la contenance de sept mille quarante neuf canes que nous avons estimé deux mille huit cents dix neuf livres douze sols a raison de huit sols la cane (...)

Nous aurions ensuite fait arpenté le pred qui confronte du levant la ditte terre du parterre du midy le fruitier du couchant la Basse terrasse et du septantrion le petit reservoir que nous avons trouvé de la contenance de cinq cents septante canes que nous avons estimé deux cents huitante cinq livres a raison de dix sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté le fruitier que nous avons trouvé de la contenance de deux mille huit cents huitante canes que nous avons estimé trois mille six cents livres a raison de vingt cinq sols la cane (...)

du trente du dit nous nous serions porté en la meme compagnie que dessus au dit domaine et aurions commencé a faire arpenté la terre complantée en partie en pruniers et poiriers et qui confronte du levant le chemin de manosque du midy le grand pred du couchant le fruitier du septantrion la terre dite le parterre que nous avons trouvé de la contenance de mille quatre cents vingt cinq canes six pans que nous avons estimé trois cents cinquante six livres huit sols neuf deniers a raison de cinq sols la cane (...)

Nous aurions ensuite fait arpenté le grand pred qui confronte du levant le grand chemin de Manosque du midy et couchant terre dudit domaine et du couchant (lire septantrion) le dit fruitier que nous avons trouvé de la contenance de cinq mille quarante une cane quatre pans que nous avons estimé deux mille sept cents huitante six livres dix sept sols a raison de dix huit sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté la terre du dit domaine qui confronte du levant le chemin de Manosque du midy le citoyen Champsaur du couchant le dit domaine et du septantrion le sus dit grand pred que nous avons trouvé de la contenance de mille trois cents douze canes six pans que nous avons estimé neuf cents huitante cinq livres un sol trois deniers a raison de quinze sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté la terre qui confronte du levant le grand pred du Midy le Batiment dit la mesicourte du couchant terre du dit domaine et partie de terre hermacide et du septantrion le Batiment dit le menage que nous avons trouvé de la contenance de quatre mille sept cents nonante six canes et quatre pans que nous avons estimé mille quatre cents trente huit livres dix neuf sols a raison de six sols la cane (...)

Nous aurions de suite fait arpenté la partie de terre hermacide qui etoit complantée en hormeau dont nous venons de parlé cy dessus que nous avons trouvé de la contenance de six cents septante sept canes que nous avons estimé seize livres dix sept sols a raison de trois deniers la cane (...)

du trente un du dit nous nous serions portés en la meme compagnie au dit domaine et aurions commencé a faire arpenté la terre qui

³² En Provence, au XVIII^e siècle, un casal, ou un chasal, était un bâtiment sommaire servant de remise ou d'écurie ; par extension il désigne parfois une maison ruinée (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).

confronte du levant le citoyen Champsaur du midy couchant et septantrion ledit domaine que nous avons trouvé de la contenance de trois cents soixante neuf canes et six pans que nous avons estimé cent neuf livres dix huit sols six deniers a raison de six sols la cane (...)
 Nous aurions de suite fait arpenté la terre du dit domaine qui se trouve confronter du levant le chemin de Manosque du midy le fosse qui reçoit les eaux pluviales, du couchant le Batiment dit la Mesicourte et du septantrion le dit champsaur que nous avons trouvé de la contenance de quatre mille soixante canes que nous avons estimé mille six cents vingt quatre livres a raison de huit sols la cane (...)
 Nous avons de suite fait arpenté le dit Batiment de la mesicourte que nous avons trouvé de la contenance de trente neuf canes et cinq pans que nous avons estimé apres avoir eu egard a tout ce que de raison neuf cents livres (...)

p. 28 à 30 : Compte tenu de la nécessité et l'avantage qu'il en resulteroit pour la nation, le domaine de Sauvan a été divisé en trois portions ou lots. Le premier a été composé des Batiments dit le petit sauvan auquel nous avons attaché tous les biens fonds que tant en pred qu'en vigne terres labourables hermes³³ craux³⁴ etc etc. qui se trouvent en dessus du chemin de st Michel et de celui de Lincel qui se trouvent etre de la contenance de trente trois mille cinq cents vingt deux canes quatre pans (...) que nous avons estimées sept mille neuf cents quarante six livres douze sols un denier et demy (...)

Le second lot ou portion a été composé du Batiment dit le chateau celui dit le Menage et les écuries et de tout le Bien qui consiste tant en pred vigne terre labourables etc. qui confronte du levant le chemin allant a Manosque du Midy le citoyen champsaur d'un Bout et le tenement de la mesicourte ou nous avons fait passer bornes et limites du couchant le chemin de Lincel le citoyen Rochon de Manosque les hoirs Miravail et autres du septantrion le fossé de sauvan qui se trouve de la contenance en y comprenant les deux coin de terre qui sont en deça du fosse de sauvan de septante mille sept cents trente trois canes sept pans (...) que nous avons estimés vingt sept mille septante neuf livres dix huit sols quatre deniers et demy (...)

Le troisieme loth ou portion composé du Batiment dit la Mezicourte et de tout le Bien qui consiste en pred vigne etc etc. qui confronte du levant le chemin de Manosque du Midy idem et le citoyen champsaur jacques plu(.. ?) et autres du couchant le sr champsaur et jean fouque et du septantrion le dit domaine venant aboutir jusques aux fermes qui separent le tenement du second loth dit le chateau qui se trouve de la contenance de vingt neuf mille deux cents quatre canes un pan (...)

Annexe n° 2 : « Etat de section des propriétés non baties et baties de la commune de Mane, section B dite de Chateauf, 1825 » - Parcelles n° 1245 à 1260, lieu-dit Sauvan, appartenant à Mr Gaspard Sollier

n° parcelle	occupation	superficie		
		arpents	perches	mètres
1245	terre labourable	7	67	10
1246	pré		48	20
1247	vague ³⁵		17	80
1248	pré		19	20
1249	terre labourable		26	00
1250	bâtiment		10	40
1251	vague		39	70
1252	bâtiment rural		3	60
1253	bâtiment ruiné		1	30
1254	vague		27	70
1255	bâtiment ruiné			70
1256	terre labourable		56	00
1257	pré		38	70
1258	pré	2	10	20
1259	vigne		75	00
1260	terre labourable	11	27	00

³³ Un *herm* ou *herme* est un lieu inculte, une terre improductive, friche, lande, où alternent les pâtures extensives et les défrichements temporaires (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).

³⁴ Une *crau* est une région recouverte sur plus ou moins d'épaisseur de nappes de galets d'origine fluviale, une plaine aride et infertile (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).

³⁵ Le terme *vague* désigne des terrains vides de cultures, des champs en friche, des pâturages maigres où erre le bétail (voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997).